

Rapport d'activité des services de l'État dans l'Ain

2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN



Le mot du préfet

“ Madame, Monsieur,

Au moment où je m’empare de mon clavier pour rédiger l’éditorial du rapport annuel d’activité 2012, je viens d’apprendre ma nomination en qualité de préfet du département de la Seine-St-Denis (9.3 pour les initiés). Aussi, au-delà du bilan annuel dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes, que j’ai voulues didactiques et informatives pour mettre en valeur les différentes politiques de l’État dans le département, je souhaite vous livrer un message de conviction et d’espoir.

Natifs de l’Ain, résidents de longue ou de fraîche date, la plupart de nos concitoyens ignorent ou mésestiment les vertus de ce beau département. Placé dans les dix premiers de France pour sa croissance démographique continue, il l’est également par le nombre d’emplois industriels et surtout par la faiblesse de son taux de chômage même si celui-ci s’est dégradé par la crise. Ces indicateurs sont bien connus, mais il faut souligner également des critères de qualité de vie, délinquance maîtrisée, risque routier contenu, absence de grandes zones urbaines fragiles, accès au logement, qualité des paysages, proximité de la nature préservée et surtout qualité de vie reconnue par tous ceux qui se sont installés ici.

Des défis sont à relever au quotidien : la lutte contre les détresses, le chômage et la pauvreté, la maîtrise de l’immigration, le soutien à notre industrie et à notre agriculture, l’insertion de nos jeunes et des plus fragiles. L’État est engagé dans l’Ain sur tous ces sujets et ne compte pas ses efforts pour obtenir des résultats.

J’ai été très fier d’exercer les fonctions de préfet dans ce beau département, un peu méconnu, et je voudrais associer à mes remerciements tous les chefs de service et agents de l’État qui défendent au quotidien un service public efficace et ouvert sur le monde et les citoyens.

Merci à tous et fidèle amié.

Philippe GALLI
Préfet de l’Ain

”

Sommaire

Le mot du préfet

I - Renforcer la sécurité des personnes et des biens	4
• Sécurité publique : une hausse maîtrisée de la délinquance	4
• Police administrative : prévenir les atteintes à l'ordre public	6
• Les cellules anti-cambriolages (CAC) de la police et gendarmerie nationales	6
• Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) : une dynamique transversale	7
• Les plans de secours	8
• Sécurité civile : prévention, planification et crise	9
• Sécurité routière : une préoccupation permanente malgré des résultats encourageants	11
• Une action parmi tant d'autres : la « journée quatre roues »	12
• Sécurité du consommateur : une veille constante	13
II - Développer durablement les territoires et stimuler l'innovation	15
• Les territoires au cœur de l'action économique	15
• Les conventions de revitalisation : un impact positif sur l'emploi	16
• Le développement cohérent et durable des territoires	17
• Vidange du barrage de Verbois : une opération sous contrôle	19
• Ruralité et agriculture : un soutien financier et technique	20
• L'urbanisme : une réglementation qui évolue	22
• La réforme de l'intercommunalité : une démarche aboutie	24
• Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) : un dispositif ambitieux	26
III - Préserver la cohésion sociale	27
• L'emploi sous tension	27
• Le logement social progresse	28
• Le droit au logement opposable (DALO) : un bilan satisfaisant	30
• Mémoire et solidarité : l'Ain se souvient	30
• Éducation nationale : 117 662 élèves à former	31
• Le schéma départemental de l'action éducative (SDAE)	32
• Immigration et intégration : un enjeu fort pour la préfecture	33
• L'Ain, terre de passage pour les gens du voyage	34
Annexes	35
• Annexe 1 - Qualité et performance : le service public renforce son niveau d'exigence	35
• Annexe 2 - Un contrôle de légalité ciblé	36
• Annexe 3 - Les interventions financières : l'État assume ses responsabilités	37

I - Renforcer la sécurité des personnes et des biens

Sécurité publique : une hausse maîtrisée de la délinquance

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des services, la lutte contre la délinquance s'est poursuivie en 2012 dans un contexte de crise.

Les trois indicateurs permanents de l'observatoire national de la délinquance montrent que la délinquance générale a néanmoins augmenté de 3,6% en 2012 (- 5,7% en 2011), soit 627 faits supplémentaires.

La délinquance constatée dans les détails

- ✓ Les violences physiques non crapuleuses constituent la part majoritaire (plus de la moitié des faits) des atteintes aux personnes ;
- ✓ Les cambriolages (en hausse de 18,7%) représentent un peu plus d'un cinquième des atteintes aux biens, presque autant que les vols liés aux véhicules ;
- ✓ La lutte contre le trafic ou l'usage des stupéfiants représente en 2012 près de la moitié des faits relevés par l'action des services de police et de gendarmerie.



Cérémonie des vœux aux personnels de la sécurité

Les données essentielles de la délinquance

Indicateurs permanents - nombre de faits	2009	2010	2011	2012	Différence 2011 / 2012	Variation 2011 / 2012 (%)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 099	2 164	2 207	2 542	335	15,1
Atteintes aux biens	13 860	13 062	12 173	13 223	1050	8,6
Escroqueries et infractions économiques et financières	2 995	3 225	3 020	2 262	- 758	- 25,1
Total des faits constatés	18 954	18 451	17 400	18027	627	3,6

La délinquance générale par zone géographique

Indicateurs ciblés – nombre de faits	2009	2010	2011	2012	Différence 2011 / 2012	Variation 2011 / 2012 (%)
Zone police nationale	4 417	3 924	3 831	3 786	45	- 1,1
Zone gendarmerie nationale	14 537	14 527	13 569	14 241	672	- 4,9
Total des faits constatés	18 954	18 451	17 400	18 027	627	- 3,6

Évolution du taux d'élucidation 2010-2011

Indicateurs permanents - nombre de faits	2009	2010	2011	2012	Différence 2011 / 2012	Variation 2011 / 2012 (%)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 717	1 836	1 791	2 250	459	25,6
Atteintes aux biens	2 212	2 249	2 097	2 008	-89	4,2
Escroqueries et infractions économiques et financières	1 602	1 514	2 004	1 871	-133	6,6
Total des faits constatés	5 531	5 599	5 892	6 129	237	4

Des dispositifs opérationnels et ciblés pour une meilleure efficacité des services

✓ Dispositif «SMS alerte commerce»

Ce dispositif mis en place le 16 mai 2011 par la chambre de commerce et d'industrie en partenariat avec la police et la gendarmerie nationales a continué de se développer en 2012. Il vise à prévenir la répétition de faits délictueux répondant à un phénomène particulier, par une information immédiate diffusée par SMS vers les commerçants adhérents à ce dispositif. En 2012, 48 messages d'alerte ont été transmis aux commerçants.

✓ Dispositif «participation-citoyenne» : l'exemple de Château-Gaillard

Le dispositif de participation citoyenne, visant à associer les citoyens à leur sécurité, mis en place dans la commune de Château-Gaillard, a porté ses fruits.

En 2012, plusieurs maires ont sollicité la gendarmerie pour envisager l'instauration de ce même dispositif dans leur commune. Plusieurs projets devraient se concrétiser en 2013, en particulier dans le sud-ouest du département.

✓ Violences intra-familiales (VIF) : la gendarmerie renforce encore son action

Face à l'augmentation des violences intra-familiales, le groupement de gendarmerie de l'Ain développe une politique de prévention combinée à une action résolument tournée vers l'intervention dans un temps proche de la connaissance des faits.

L'action conjointe de la brigade de prévention de la délinquance juvénile et des référents VIF mis en place dans chacune des brigades permet d'apporter une réponse efficace et adaptée à ce type de faits.

En outre, comme l'a fait la police nationale, la gendarmerie a signé un protocole d'intervention avec l'aide aux victimes et médiation dans l'Ain (AVEMA), qui permet dans un temps proche des faits portés à la connaissance de la gendarmerie de solliciter le concours d'une intervenante sociale. Celle-ci est mise à disposition de la gendarmerie par l'AVEMA, grâce au concours financier de l'État via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et du Conseil général. Son rôle consiste à traiter les situations sociales dont les unités de gendarmerie ont connaissance dans le cadre de leurs missions et qu'elles lui signalent quotidiennement.

✓ Des référents et correspondants sécurité au service des commerces (gendarmerie, police)

En 2012, sept communes ont bénéficié de l'expertise du référent sûreté : Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, St-Genis-sur-Menthon, Belley, Tramoyes, Treffort-Cuisiat, Miribel, Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille, et Polliat. La commune de Bellegarde fait l'objet d'un suivi par le référent sûreté dans le cadre de la mise en place effective pour juin 2013 d'un dispositif de vidéo-protection.



Les patrouilles de police sécurisent les commerces



Signature du protocole de participation citoyenne à Château-Gaillard



Sécurisation de la voie publique lors d'une épreuve cycliste



La police scientifique à la recherche d'indices dans un véhicule

Police administrative : prévenir les atteintes à l'ordre public

La législation sur les armes à feu et sur les chiens dangereux permet à l'État d'exercer une vigilance accrue sur la circulation des armes ou de prévenir les accidents liés à la possession d'animaux pouvant être de véritables armes par destination.

Armes : permettre le tir sportif et de la chasse dans le respect des règles

- 788 autorisations délivrées en 2012 contre 659 en 2011 (+17%)
- 1 268 récépissés de déclarations contre 1 020 en 2011 (+20%)

Au 31 décembre 2012, sont déclarés dans le département :

- 2 032 armes de 1ère catégorie autorisées, dites de guerre
- 13 361 armes de 4ème catégorie autorisées, dites de défense
- 21 087 armes de 5ème catégorie déclarées, dites de chasse
- 5 590 armes de 7ème catégorie déclarées, dites de tir



Arme de chasse et pistolet de collection

Permis de détention et formation des maîtres (chiens dangereux)

	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012
Attestations d'aptitude des maîtres délivrées par les formateurs	669	823	904	9,80 %
Nombre de formateurs agréés	44	45	45	-
Permis de détention 1 ^{ère} catégorie délivrés par les maires	37	46	66	43,40 %
Permis de détention 2 ^{ème} catégorie délivrés par les maires	791	951	1 079	13,40 %

FOCUS

Les cellules anti-cambriolages (CAC) de la police et gendarmerie nationales



Collaboration des forces de sécurité dans les CAC

La création des CAC sur le plan départemental a constitué une réponse à l'évolution haussière du nombre de cambriolages et du sentiment d'insécurité qu'il génère.

L'activité de ces cellules s'est articulée autour des axes suivants :

- ✓ Recueil et analyse des faits constatés en vue de mettre en évidence les modes opératoires significatifs ;

- ✓ Suivi des délinquants connus et partage quotidien d'informations ;
- ✓ Opérations mixtes (gendarmerie-police) ou autonomes sous forme de «section légère d'intervention et de contrôle» dans les secteurs les plus criminogènes, avec un dispositif combinant poste fixe et patrouilles mobiles dont une partie circule en véhicules banalisés ;
- ✓ Audit de sécurité par l'agent en charge de la prévention situationnelle.

Les services sont résolument engagés dans une démarche de qualité vis-à-vis des victimes visant à systématiser les mesures de police technique et scientifique.

Quatre opérations d'envergure de contrôle d'identité ont été réalisées sur réquisition du procureur de la République avec possibilité d'ouverture de coffres de véhicules dans des lieux ciblés.

Des contrôles réguliers des revendeurs d'objets mobiliers ont également été effectués.

En zone police, ces actions ont permis de faire progresser le taux de réussite des atteintes aux biens de 22%.

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) : une dynamique transversale

FOCUS

Le 1er septembre 2010, la lutte contre la fraude et le travail illégal a pris un nouvel essor dans le département avec l'installation du CODAF, structure placée sous l'autorité conjointe du procureur de la République et du préfet, permettant un fonctionnement décloisonné de l'ensemble des services concernés par cette mission (21 services participent à l'activité du CODAF 01 à ce jour).

Cette entité consolide les actions administratives et judiciaires dans leur dimension interministérielle et répond à une logique d'efficacité opérationnelle. Elle coordonne et renforce les moyens dédiés à la lutte contre la fraude en ce qu'elle permet un partage et une diffusion efficaces des informations, une réactivité plus rapide dans les contrôles.



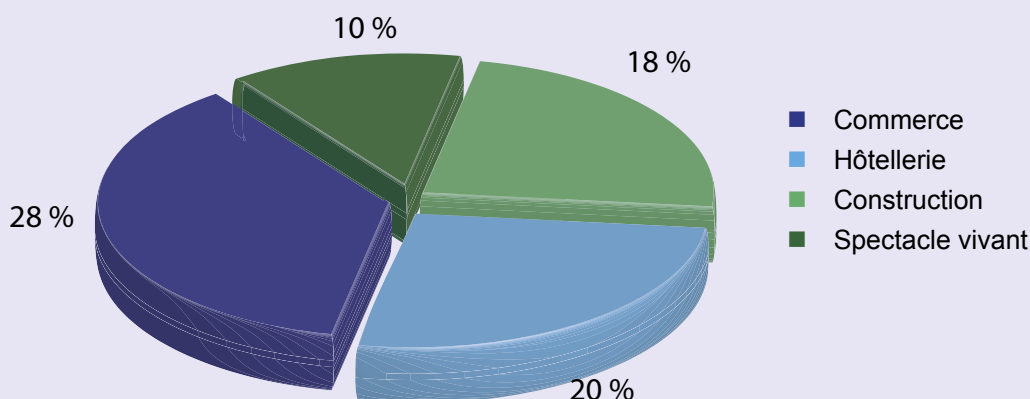
Réunion du comité opérationnel départemental anti-fraude

Évolution de l'activité du CODAF

Données chiffrées	2010	2011	Progression 2011-2012	2012	Progression 2011-2012
Préjudice /Redressement	1 955 428 €	2 383 195 €	+ 22 %	5 725 289 €	+ 140 %
Redressements sécurité sociale (URSSAF + MSA)	275 429 €	384 582 €	+ 39 %	1 508 844 €	+ 292 %

Faits marquants au titre de 2012

Trois contrôles inter-services de grande ampleur, en matière de spectacle vivant, ont été réalisés. Une opération de contrôle des ambulances et taxis aux abords des sites hospitaliers de Bourg-en-Bresse avec la participation de huit services de contrôle pour un résultat de 29 entreprises contrôlées, 37 véhicules contrôlés et 51 personnes auditionnées.



Les plans de secours : réagir rapidement et efficacement

Durant l'année 2012, deux plans de secours ont été révisés.

Le dispositif «organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) électricité»

La procédure est mise en oeuvre lorsque, suite à un phénomène météorologique exceptionnel par son ampleur ou son intensité, ou suite à un évènement grave résultant de causes techniques, ou encore suite à un acte de malveillance, la distribution d'énergie électrique est gravement perturbée, voire interrompue.

Lorsque ces évènements affectent durablement les secteurs indispensables à la sécurité et à la vie quotidienne de la population, ainsi que le bon fonctionnement de l'économie, des mesures d'urgence sont prises sous la direction du préfet.

Le mode d'action :

- définit l'ordre de priorité de secours aux abonnés les plus sensibles
- établit la liste des moyens de secours
- organise et coordonne la mise en oeuvre de ces moyens avec la participation des différents intervenants, qu'il s'agisse des services publics, des communes, des entreprises privées, en lien avec Électricité réseau distribution France et les régions, en vue d'un retour à la normale dans les plus brefs délais

- diffuse une information circonstanciée à la population, aux élus, aux médias et aux catégories socio-professionnelles concernées.

Le dispositif spécifique «ORSEC nucléaire, radiologique, biologique, chimique»

Ce dispositif dit «NRBC» approuvé le 29 juin 2012, permet aux autorités zonales ou départementales de réagir rapidement lors de la menace d'exécution, ou de l'exécution avérée, d'une action malveillante ou à caractère terroriste, utilisant des matières, des agents ou des produits nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques.

Le mode d'action :

- propose des mesures de réaction, associées à des situations génériques d'attentats NRBC, à prendre par les différents échelons administratifs et par des opérateurs désignés
- peut être mis en oeuvre en mode «alerte» en cas de suspicion d'un évènement NRBC, ou en mode «intervention» lors d'un évènement NRBC avéré
- peut venir en complément ou en accompagnement du plan «Vigipirate».



Périmètres de sécurité instaurés autour de la centrale nucléaire du Bugey

Sécurité civile : prévention, planification et crise

La prévention des risques naturels et technologiques

✓ Les plans de prévention des risques

Au cours de l'année 2012, 14 plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été approuvés et 30 PPRN ont été prescrits.

Au total, 118 PPRN sont désormais adoptés dans le département.

Durant l'année écoulée, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été entériné. Il concerne les activités de l'entreprise Arkema à Balan.

Les PPRT liés au stockage souterrain Storengy à Etrez ainsi que celui des entreprises BASF Pharma, Speichim Processing et Totalgaz, implantées dans le parc industriel de la plaine de l'Ain à Saint Vulbas, ont été prescrits.

Au total, deux PPRT sont à ce jour approuvés et trois sont en cours d'élaboration.

✓ Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Au 31 décembre 2012, 163 communes ont l'obligation de réaliser un PCS qui vise à préparer la mobilisation des moyens communaux en cas de crise. Au total, 52% des communes intéressées ont élaboré un tel document (dont 15 en 2012).

La planification

En 2012, le travail interministériel a été poursuivi en matière de planification ORSEC. Dans ce domaine, on soulignera l'approbation des modes d'actions générales «rétablissement de l'électricité» et des dispositions spécifiques liées aux risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (focus sur les plans de secours).



L'activité opérationnelle

Au cours de l'année 2012, trois événements ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental (COD) : une fuite de gaz souterraine sous l'autoroute A404 à proximité du centre hospitalier du Haut Bugéy à Oyonnax, la recherche d'un ULM disparu et un événement neigeux.

Par ailleurs, un poste de commandement opérationnel (PCO) de veille a été mis en place à l'occasion de l'arrivée d'une étape du Tour de France à Bellegarde-sur-Valserine.

Enfin, l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de crise a été mobilisé dans le cadre de sept exercices cadres ou terrains, de niveau national, zonal ou départemental.



Stand présentant le service interministériel de défense et de protection civiles, lors de la journée de la sécurité intérieure, le 6 octobre 2012



Poste de commandement opérationnel installé à Bellegarde lors du Tour de France 2012

La prévention contre les autres risques, la planification et la préparation aux opérations d'incendie et de secours

La prévision

✓ La prévision vise à mieux appréhender les risques et à apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir sur un sinistre. L'objectif est donc de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation rapide d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation ;

✓ Le service prévision du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) étudie également la prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant des travailleurs (dont les installations classées), les ouvrages et les infrastructures de transports et lors des rassemblements de personnes.

Le secours aux biens et aux personnes

La prévision

Elle vise à préparer l'intervention des différents acteurs du secours par l'élaboration de plans de secours dans le cadre du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et de la défense extérieure contre l'incendie.



Démonstration de secours à personne victime d'un malaise
Journée de la sécurité intérieure



Désincarcération d'une victime

Répartition des principaux dossiers de prévision

Domaines	Établissements recevant des travailleurs (dont les installations classées), ouvrages et infrastructures de transport		Rassemblements de personnes		Défense extérieure contre l'incendie (DECI)		Exercices	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Nombre de dossiers	106	121	195	189	79	54	22	18

Les opérations d'incendie et de secours

Le centre de traitement et de régulation des appels (CTRA)

Le CTRA regroupe le centre de traitement de l'alerte 112 (numéro d'urgence unique européen) et le 18, le centre de réception et de régulation des appels du SAMU au 15, ainsi que les alertes de la direction des routes du Conseil général.

Le CTA 112/18 a reçu 175 207 appels soit une moyenne de 480 appels par jour (un appel toutes les 3 minutes).

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

Il coordonne, en permanence, les opérations et informe les autorités et autres services d'urgence. Il est monté en puissance à 88 reprises en 2012.



Les sapeurs pompiers en action

Répartition des opérations de secours : une toutes les 16 minutes dans l'Ain

Familles	2010		2011		2012		Evolution 2011/2012	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Incendies	2 281	6,98	2 358	7,24	2 569	8	211	8,95
Secours à personnes	23 069	70,60	22 660	69,58	22 778	70	118	0,52
Accidents de la circulation	2 522	7,72	2 432	7,47	2 308	7	- 124	- 5,10
Interventions diverses	4 803	14,70	5 115	15,71	4 479	14	- 636	-12,43
Risques technologiques	Famille créée en 2012, intégrée auparavant dans «Diverses»				329	1	329	-
Total	32 675		32 565		32 463		- 102	- 0,31

Sécurité routière : une préoccupation permanente malgré des résultats encourageants

La mobilisation des unités de la gendarmerie de l'Ain et de la direction départementale de la sécurité publique contre l'insécurité a contribué aux excellents résultats obtenus dans ce domaine. Ainsi à l'instar des années précédentes, 2012 constitue une nouvelle année de référence en ce qui concerne la baisse des accidents de la route, des tués et des blessés.

La politique locale de sécurité routière se développe autour de trois axes ciblés :

✓ Les contrôles éventuellement assortis de sanctions ont été prioritairement orientés vers la recherche des infractions graves génératrices d'accidents. Ce sont 1668 décisions administratives de restriction du droit de conduire qui ont été prises dans le département : 889 dues à l'alcool, 721 liées à la vitesse et 58 à l'usage de stupéfiants ;

✓ La prévention et l'éducation tout au long de la vie ont porté notamment sur les enjeux prioritaires du département : les scolaires (permis piéton), les jeunes, l'alcool, les deux roues motorisées, les seniors et l'adaptation des comportements. L'année 2012 a été

marquée par un nombre important de courses cyclistes de niveau national et international (Tour de France, Dauphiné libéré, Tour de l'Ain, Tour de l'Avenir) dont la sécurité a mobilisé de nombreux personnels ;

✓ L'aménagement de la voirie routière.

Le bilan 2012 est plutôt satisfaisant. Il a été constaté, durant l'année, un recul de plus de 13% de la mortalité routière, une baisse du nombre d'accidents dans la même proportion de 13% et de blessés (-15%). Toutefois, la gravité de ces accidents reste stable et demeure toujours supérieure à la moyenne nationale.

L'accidentalité locale dans l'Ain

Jusqu'au 31 décembre	Ain		Evolution	France
	2011	2012		
Population 2011	588 853			65 350 000
Accidents corporels	413	357	- 13,6 %	60 556
Tués	45	39	- 13,3 %	3 645
Blessés	587	499	- 15,0 %	75 636
Taux de gravité	0,109	0,109	- 0,3 %	0,060
Tués/millions d'habitants	76	66	- 13,3 %	56
Tués/milliards de km parcourus	7,4	6,7	- 9,7 %	7,5

Typologie des responsables des accidents mortels

		Classes d'âge en années						Totaux	Répartition en %	
		0-13	14-15	16-17	18-24	25-44	45-64			65 et +
Individus	conducteurs de véhicules			1	7	10	13	5	36	95 %
	piétons	1	1						2	5 %
	total	0	0	0	17	12	5	7	41	
	en pourcentage	3 %	3 %	3 %	18 %	26 %	34 %	13 %		100 %
	sexe féminin						1	2	3	8 %
	sexe masculin	1	1	1	7	10	12	3	35	92 %
Type de véhicules	piétons	1	1						2	92 %
	bicyclettes								0	0 %
	cyclomoteurs								0	0 %
	motos			1	2	6	2		11	29 %
	véhicule agricole								0	0 %
	VL				4	4	9	5	22	58 %
	VU				1				1	3 %
	PL – TC						2		2	5 %
	tricycles								0	0 %

Une action parmi tant d'autres : la «journée quatre roues»

FOCUS

Les chiffres de la mortalité routière confirment que les accidents sont très majoritairement dus à des erreurs de comportements des automobilistes (alcoolémie, vitesse, ...). Dans le cadre des actions menées pour combattre l'insécurité routière, le pôle sécurité routière État/Conseil général a organisé le 18 octobre 2012, en liaison avec Madame la procureure de la République et les forces de l'ordre, une action de sensibilisation à destination des conducteurs de véhicules à quatre roues.

Cette action s'est déroulée sur deux demi-journées et a permis d'accueillir deux groupes de 23 personnes pour un total de 9 volontaires et de 37 contrevenants.

L'objectif de cette demi-journée était d'offrir à certains contrevenants une alternative aux sanctions de quatrième classe (amendes et retraits de points) en participant à un stage théorique et pratique.

Ce stage a permis aux participants de bénéficier de conseils de professionnels.

A l'issue d'une première partie théorique en salle, les participants ont accédé à divers ateliers sur la piste sécurité routière du circuit de Bresse pour s'essayer au freinage d'urgence, au contrôle de véhicule et à l'évitement d'obstacles sur une route mouillée.

Une même action organisée depuis trois ans, la «journée deux roues» à destination des motards a déjà montré ses effets positifs.



Participation à l'atelier théorique



Technique de freinage sur route mouillée

Sécurité du consommateur : une veille constante

La qualité et la sécurité des aliments sous contrôle

Le pôle alimentation de la direction départementale de la protection des populations a pu augmenter son potentiel d'inspections de terrain en orientant plus particulièrement ses contrôles sur les produits fermiers.

La remise des produits alimentaires aux consommateurs, avec un réseau de grandes et moyennes surfaces et petits commerces très actifs, a fait également l'objet d'une attention particulière au même titre que la restauration collective du fait de l'existence d'un réseau relativement important de collèges, lycées et pépinières d'entreprises.

Au niveau des abattoirs de boucherie, l'inspection a révélé un tonnage important de saisies sanitaires. Il est à noter également la mise en conformité du plus gros établissement d'abattage de volailles du département.



Étal de marché

Une présence plus forte sur le terrain

	2011	2012	Évolution
Inspection de terrain	1050	1162	+ 10 %
Industrie agro-alimentaire	126	138	+ 9,5 %
Restauration collective	201	234	+ 16 %
Restauration commerciale	167	168	+ 0,5 %
Remise directe	400	459	+ 14 %
Transport de denrées	62	55	- 11 %
Inspection documentaire	106	63	- 40 %
Certification aux échanges	2381	3092	+ 30 %



Élevage de volailles de bresse



Barattage de beurre dans une laiterie de l'Ain

La santé des animaux : de nombreuses sollicitations

Deux principaux dossiers ont retenu l'attention du service animal vivant de la direction départementale. La délivrance d'agrément sanitaires a été réalisée dans les secteurs des centres de rassemblement d'animaux de rente (essentiellement des bovins) et des piscicultures.

La mise en place de nouvelles réglementations en termes de traçabilité et de veille sanitaire soumet les professionnels à certaines contraintes dont la bonne application est, en cas de délivrance de l'agrément, reconnue par l'État.

La protection de l'environnement : le maintien des contrôles et des instructions de dossiers dans un service réorganisé

Les objectifs locaux ont été cadrés en fonction du renouvellement important du service environnement de la direction en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (891 établissements surveillés).

Seulement six plaintes ont été recensées au cours de l'année 2012. Elles ont porté sur des problèmes d'odeur et/ou de bruit.

La prolifération de mouches signalée au printemps 2012 sur la commune de Fareins a été très médiatisée. Cependant, le contrôle de l'élevage de poules pondeuses soupçonné en être à l'origine a révélé une bonne prise en compte des prescriptions de désinsectisation.



Contrôle des températures dans un hypermarché



Contrôle de transport d'animaux vivants

Les inspections hors plainte révèlent dans l'ensemble un respect de la directive de l'Union Européenne sur les «integrated pollution prevention and control» et la mise en œuvre de plus en plus régulièrement des meilleures techniques disponibles.

Au total, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) s'est réuni à dix reprises et a examiné 107 dossiers.

La protection économique du consommateur : une diversification accrue

L'information de la clientèle au regard des nouvelles normes de classement des hébergements touristiques a fait l'objet d'un suivi attentif avec 42 établissements contrôlés. Dans la majorité des cas, il a été demandé aux professionnels d'apporter des mesures correctives.

Les enquêtes relatives à l'obligation générale de sécurité se sont traduites par plusieurs mesures de retrait de produits industriels non conformes et dangereux, tels que des pneumatiques dépourvus de témoins d'usure ou des bijoux en raison de leur teneur en nickel.

Par ailleurs, les services douaniers ont contrôlé et saisi, en collaboration avec l'institut national de l'environnement industriel et des risques, 1070 boîtes d'articles de pyrotechnie ne répondant pas aux normes.

Une activité soutenue

Activité santé et protection animale	2012	2011	Évolution
Inspection de terrain	469	490	- 4,3 %
Protection animale	214	209	+ 2,39 %
Maladie réglementée	155	147	+ 5,4 %
Traçabilité et veille sanitaire	71	112	- 36,6 %
Dossier particulier	29	12	+ 141,7 %
Inspection documentaire	585	375	+ 56 %
Certification aux échanges internationaux	4338	4163	+ 4,2 %

II - Développer durablement les territoires et stimuler l'innovation

Les territoires au cœur de l'action économique

2012 a été une année en demi teinte sur le plan de l'économie et de l'emploi. Après un semestre plutôt bon, dans le sillage de 2011, la conjoncture et l'emploi se sont nettement dégradés au second semestre. Le taux de chômage est passé de 6,7% à 7% en 2012.

Le soutien à l'activité économique a constitué une priorité pour les pouvoirs publics.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut estimer que plus de 6 M€ (hors politique de l'emploi et hors concours de l'État aux collectivités locales) ont été injectés dans l'économie départementale par l'État. Les outils mobilisés ont été :

- ✓ Le FNADT pour un montant de 500 000 € (cf focus sur les maisons de santé pluridisciplinaires) ;
- ✓ Le FMM a financé trois opérations à hauteur de 901 403 € (extension d'un centre de loisirs, construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, création d'un pôle de services à la population) dans le cadre du pôle d'excellence rurale labellisé «services à la population du Pays du Bugey : plus de proximité et de services pour mieux vivre au pays» ;
- ✓ Le FNRT a injecté 2 M€ sur le bassin d'Oyonnax générant un important effet de levier (cf focus sur la revitalisation).

Au titre du soutien au patrimoine, l'État a subventionné de nombreuses opérations à hauteur de 2,5 M€.

L'État a par ailleurs mobilisé les fonds européens (6,7 M€ hors FSE), et notamment le FEDER pour 2 058 124 € dont 406 700 € ont participé au financement de structures indispensables à la vie en milieu rural : maisons médicales, crèches, maisons de retraites, pépinières d'entreprises.

Les territoires ruraux n'ont pas été oubliés. Ainsi, l'État a accompagné les projets de revitalisation des zones rurales en y affectant des crédits européens du FEADER (4,7 M€) et notamment du programme LEADER.

Dans l'Ain deux groupements d'action locale sont susceptibles de mobiliser des crédits LEADER : Cap 3B et le syndicat mixte du Bugey.

En 2012, 607 395 € ont été engagés pour cofinancer des projets variés, culturels, touristiques, de développement de circuits courts entre producteurs et consommateurs, ...

Nature des dotations	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	dotation créée au 1er janvier 2011	6 315 140 €	6 946 654 €
Dotation globale d'équipement (DGE) des communes et dotation de développement rurale (DDR)	5 967 137 €	dotations fusionnées au sein de la DETR	
Dotation générale de décentralisation (DGD) des communes	748216 €	561 107 €	687 732 €
DGE et DGD du département	4117320 €	4 320 527 €	4 277 462 €

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FSE : Fonds Social Européen

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FDACR : Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

FMM : Fonds Ministériel Mutualisé

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale

Les conventions de revitalisation : un impact positif sur l'emploi

Le dispositif s'adresse aux entreprises appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés qui déposent un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Elles sont soumises à l'obligation de recréer un nombre d'emplois correspondant au total des emplois supprimés dans le bassin concerné.

Afin de revitaliser le bassin d'emploi qui a été déstabilisé, l'entreprise est tenue de régler une somme calculée selon la formule suivante :

- nombre d'emplois supprimés X montant du SMIC X un coefficient variant de 1 à 4 (en moyenne 3) = somme à payer.

L'enveloppe ainsi constituée est utilisée pour financer des projets créateurs d'emplois et/ou des formations soit sous forme de subventions directes soit de prêts.

La mise en oeuvre de la convention est effectuée par le comité d'engagement. Il examine, valide ou infirme les propositions élaborées par le cabinet privé en charge du dossier tandis qu'un comité de pilotage assure le suivi de la convention. Ces instances sont présidées par le préfet ou le sous-préfet d'arrondissement.

L'année 2012 a vu l'aboutissement des négociations et la conclusion de trois conventions de revitalisation pluriannuelles dans l'Ain (Entremont, Arcelor Mittal et Mécacorp).

Cela a permis la mise en place d'un fonds de prêts de 1 328 000 € ainsi que d'un fonds de subvention de 40 000 € à destination des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises qui se développent et créent des emplois.

Ces aides doivent contribuer à atteindre un objectif de 95 nouvelles créations d'emplois.



Mise en oeuvre d'une convention de revitalisation



Mise en oeuvre d'une convention de revitalisation

Ainsi, en tenant compte des trois autres conventions actives (Brossette, Danfoss, et Guy Noël), ce sont, au total, six conventions de revitalisation qui ont été mises en oeuvre au cours de l'année 2012 dans le département.

Pour la seule année 2012, ces six conventions ont permis d'accorder 652 000 € de prêts ainsi que 130 000 € de subventions. Ces aides ont contribué directement à la création de 101 emplois.

Le fonds national de revitalisation des territoires

Le préfet de l'Ain a obtenu fin 2011, la labellisation des bassins d'emploi d'Oyonnax et de Belley au titre du fonds national de revitalisation des territoires. Cette labellisation a été possible grâce à un important travail d'ingénierie territoriale mené par la préfecture qui a mobilisé tous les acteurs locaux.

Le département de l'Ain a ainsi bénéficié d'une enveloppe de 2 M€.

Du 28 novembre 2011 au 25 juin 2012, le préfet a réuni cinq comités de pilotage et a réalisé une consultation écrite pour attribuer le dernier prêt. A l'issue du processus de sélection quatorze dossiers ont reçu un avis favorable.

Les 2 M€ de prêts ont généré plus de 21 M€ d'investissements pour des projets de diversification et/ou de développement. Cela représente un effet levier de dix alors qu'un effet levier de deux était requis initialement.

Cette mobilisation a eu un impact positif sur l'emploi puisque 38 emplois ont été créés et 50 emplois consolidés.

Le développement cohérent et durable des territoires

Soutien à l'activité forestière

En 2012, ce sont 382 000 € de fonds européen et d'État qui ont servi à réaliser :

- 15 places de dépôts retournement
- 11,5 ha de routes forestières
- 5,6 km de pistes



La forêt de Valserine



7500 sangliers prélevés en 2012

Dans le domaine de la chasse, un nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a été adopté à l'automne 2012. Il renforce notamment les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors des opérations de chasse. Un dispositif « points noirs » a été mis en place visant à diminuer les dégâts liés à la prolifération des sangliers sur certains secteurs sensibles. Ce dispositif couplé avec un allongement des durées de chasse a permis de recenser, au 31 décembre 2012, 7500 sangliers tués (contre 5400 en 2011). Également, 4500 cormorans ont pu être prélevés.

Les attaques de lynx sur le bétail sont en augmentation (57 contre 45).

Gestion et protection de la nature

Dans le département de l'Ain, l'ensemble des sites Natura 2000 dispose d'un document d'objectif. Une étude a été lancée pour caractériser les habitats sur le site de la Dombes.

L'État a financé les actions d'animation et de conservation des sites pour un montant de crédits de 175 600 €. Quatorze dossiers ont été traités dont :

- ✓ L'animation de sites (dunes des charmes à Sermoyer, le Bas-Bugey, la Dombes, La Valbonne) ;
- ✓ Les suivis scientifiques (chiroptères sur le Bas-Bugey, gélinottes sur le Retord) ;
- ✓ La restauration des étangs piscicoles de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- ✓ La rédaction de diagnostics et documents de gestion pastorale préalables à la contractualisation de mesures agro-environnementales territorialisées sur le Retord. Les services de l'État ont également veillé à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'aménagement du territoire (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme,).



Pêche dans un étang de la Dombes



Le Suran - seuil bas

Gestion et préservation de l'eau

Le plan d'action opérationnel territorialisé a été élaboré par la mission inter-services eau et nature (MISEN) en mars 2012. Il permet de cibler les actions précises à mener rapidement dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux «Rhône-Méditerranée». Le département est concerné par 154 masses d'eau «cours d'eau», 19 masses d'eau «plan d'eau» et 22 masses d'eau souterraine. D'un point de vue réglementaire, ce sont huit procédures d'autorisation, 83 procédures de déclaration et 10 déclarations d'intérêt général qui ont été instruites.

En décembre 2012, l'arrêté fixant la liste des frayères a été signé. Les services de l'État ont également participé à la mise en place du nouvel inventaire des zones humides.

La révision du zonage «zone vulnérable» a entraîné le déclassement du bassin de la Reyssouze, qui a connu l'amélioration de sa qualité au regard de la pollution par les nitrates. Les services de la direction départementale des territoires se sont impliqués dans la présentation de nouvelles modalités de mise en œuvre du programme d'action national.

Les bonnes conditions hydrologiques n'ont pas engendré de fortes tensions sur la ressource en eau et aucun dispositif sécheresse n'a dû être mis en œuvre.



Prévention pollution des eaux

Développement des énergies renouvelables

✓ Trois projets de zone de développement de l'éolien (ZDE) : projets d'Apremont, des monts d'Ain et du Valromey. Un permis de construire a été accordé pour l'installation d'un parc éolien sur le secteur des monts d'Ain en janvier 2012. L'extension de la ZDE d'Apremont a été approuvée en juillet 2012. Les ZDE des monts d'Ain et du Valromey sont en fin d'instruction ;

✓ Deux permis de construire ont été délivrés en 2012 pour les projets de centrale photovoltaïque au sol (St Trivier-de-Courtes et Béon) ;

✓ Audit de six chaufferies en matière de développement du bois-énergie. Une enquête a été menée sur les producteurs de plaquettes forestières dans l'Ain. Cinq nouvelles chaufferies bois ont été réalisées dans l'Ain ;

✓ En application des lois Grenelle, quatre plans climat énergie territoriaux (PECT) sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre dans le département (Conseil général, communauté de communes (CC) du pays de Gex, CC de la plaine de l'Ain, Bourg-en-Bresse Agglomération). Il est à noter le développement d'autres PECT non obligatoires : CAP3B, parc naturel régional du Haut Jura, Haut Bugey, pays du Bugey ;

✓ La ville de Montluel a obtenu la reconnaissance nationale pour son agenda 21 en 2012. Le Conseil général a approuvé sa démarche en décembre. La communauté de communes du pays de Gex, la ville de Bourg-en-Bresse, les communes de Trévoux et de Pérouges sont également engagées dans cette même démarche.



Trois projets de zone de développement de l'éolien dans l'Ain

Vidange du barrage de Verbois : une opération sous contrôle

Chaque année, 400 000 m3 de sédiments, charriés essentiellement par l'Arve et en provenance du massif du Mont-Blanc, se déposent dans le lit du Rhône en amont du barrage de Verbois. Ceux-ci, en s'accumulant dans le lit du fleuve, accroissent les risques de débordements en cas de crues.

Différentes étapes

- ✓ Les autorités françaises et suisses ont installé un comité de pilotage politique s'appuyant sur les travaux des comités techniques et un comité opérationnel pendant toute la période des chasses ;
- ✓ Une enquête publique a permis de préciser certains points de l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation ;
- ✓ Des mesures de police administrative ont été prises pour préserver la sécurité des personnes et suspendre les activités sur le fleuve durant les opérations ;
- ✓ De la même façon, pour limiter les impacts sur l'environnement, des mesures de protection des milieux naturels, des plans de sauvetage et de préservation de la faune ont été mis en place, ainsi qu'un suivi de la qualité des eaux.

Le bilan

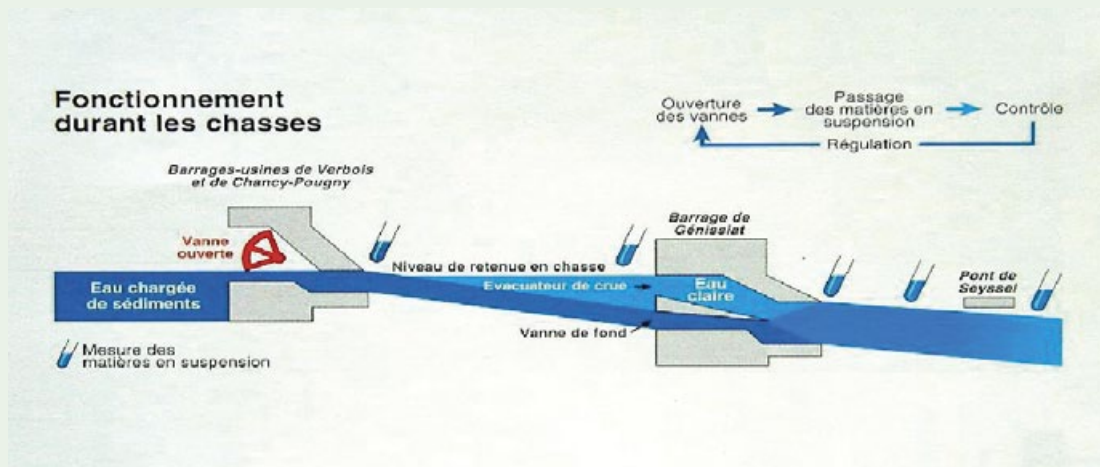
La quantité de sédiments accumulés depuis 2003, date de la précédente opération de chasse, reste exceptionnelle avec une quantité de 3,2 millions de m3 d'alluvions à évacuer.



Les chasses de Verbois ont nécessité l'investissement de plusieurs centaines de personnes salariées d'entreprises, associations, partenaires scientifiques et environnementaux.

Au niveau environnemental, la qualité de l'eau a été faiblement altérée. Le retour à la normale bactériologique est intervenu trois semaines après la fin des opérations. La mortalité piscicole a pu être marquée sur certains secteurs, essentiellement à l'aval immédiat de Verbois et dans une moindre mesure entre Chancy-Pougny et Génissiat.

La durée exceptionnellement longue des opérations a également permis la modernisation du barrage et de nouvelles perspectives dans la gestion des sédiments. La maintenance du barrage pourra désormais s'effectuer sans abaissement du plan d'eau.



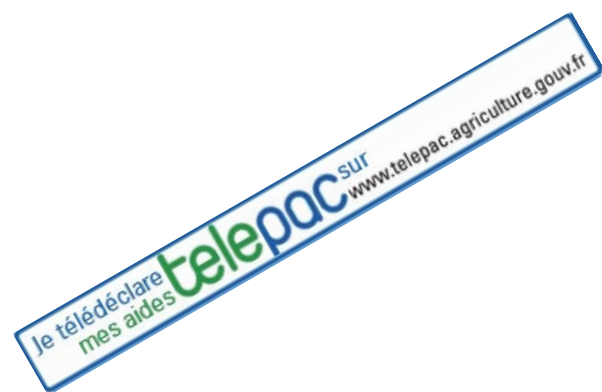
L'opération de chasse consiste à ouvrir les vannes pour vider la retenue d'eau et évacuer ainsi une partie des graviers, limons et autres sédiments. Depuis la mise en eau du barrage en 1942 et jusqu'en 2003, 18 opérations de chasse ont été réalisées avec une périodicité à l'origine triennale.

Ruralité et agriculture : un soutien financier et technique

L'année 2012 a été marquée par une fin d'hiver et un printemps exceptionnellement froids puis pluvieux. Durant la première quinzaine de février les températures sont restées constamment négatives. Le mois d'avril a été marqué par des gelées matinales tardives, de la fraîcheur et des pluies. Cette configuration exceptionnelle a justifié la demande par le préfet de reconnaissance de ces épisodes au titre des calamités agricoles, ce qui a ouvert droit à l'indemnisation aux pépiniéristes producteurs de plantes ornementales ainsi qu'aux arboriculteurs producteurs de pommes et de poires.



Vignoble du Bugey



Paiement d'un acompte sur les aides de la politique agricole commune (PAC)

Ces conditions climatiques défavorables ont également justifié l'autorisation accordée par la commission européenne du versement anticipé d'une partie des aides directes de la PAC. L'effort des services a alors permis le paiement d'un acompte de 35,3 M€ au 15 octobre. Au 31 décembre, la totalité des aides avait été versée à 3 089 bénéficiaires pour un montant de 69,8 M€.

2012 a vu l'essor de la télédéclaration des dossiers de demande d'aides de la PAC. Les services de l'État et les organisations professionnelles agricoles se sont alliés pour promouvoir la téléprocédure et offrir un accompagnement personnalisé aux agriculteurs qui le souhaitent. Ce sont finalement 72% des demandes d'aides qui ont été télédéclarées à partir de telepac.

Installation des jeunes agriculteurs

Le renouvellement des générations constitue un préalable au maintien de l'activité agricole et une préoccupation constante de l'État. Malgré un contexte agricole incertain, le rythme des installations ne fléchit pas sur le département de l'Ain, avec un nombre d'installations proche de celui des départs en retraite.

46 jeunes agriculteurs se sont installés avec l'accompagnement des aides publiques pour un montant de dotation s'élevant à 798 000 €. 145 prêts ont été accordés à de jeunes agriculteurs installés depuis moins de cinq années, pour un total de 6,9 M€, correspondant à 675 000 € de bonification par des dons publics.



Les glorieuses de Bresse

La modernisation des bâtiments d'élevage se poursuit

109 projets ont été accompagnés dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage ou du plan de performance énergétique pour un montant d'aides de 688 286 €. Les jeunes agriculteurs ont été les principaux bénéficiaires de ces financements qui leur permettent de respecter le délai maximal de 36 mois suivant l'installation pour mettre aux normes leurs bâtiments.

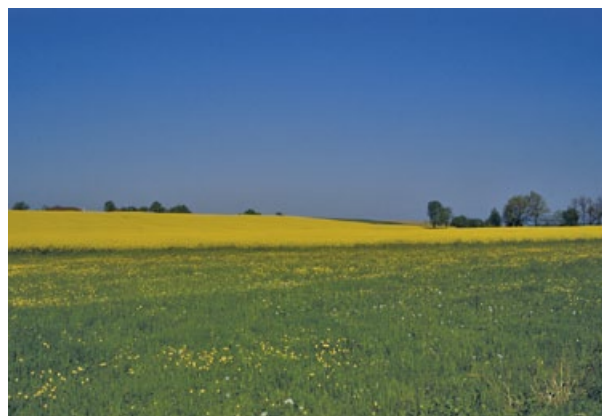
Depuis 2008, des dispositifs sont en place pour accompagner financièrement les éleveurs dans cette mise aux normes. En 2012, les derniers élevages ont réalisé les travaux nécessaires, aidés par des crédits de l'État et de l'Union européenne pour un montant de 239 232 €. Les dispositifs mobilisables se rattachaient soit au plan de performance énergétique des exploitations, soit à des dispositifs mis en place par FranceAgriMer, soit au cofinancement européen de lignes budgétaires du Conseil régional.



Bocage bressan



Mise aux normes d'un bâtiment d'élevage de truies gestantes



Champ de colza dans l'arrondissement de Belley

Protection de l'environnement

Le plan végétal pour l'environnement qui permet d'aider à financer des matériels agricoles spécifiques, dans les zones où la reconquête de la qualité de l'eau constitue un enjeu, a été sollicité à nouveau en 2012.

70 dossiers correspondants à des investissements collectifs ou individuels ont bénéficié d'une prise en charge de 360 273 €.

En 2012, le département de l'Ain comptait plus de 600 agriculteurs souscripteurs de contrats qui permettent de compenser le manque à gagner engendré par la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Ces mesures agro-environnementales, souvent localisées sur des zones à enjeu (Natura 2000, zones humides...) visent à préserver ou reconquérir la qualité des masses d'eau ou bien à préserver la biodiversité tant animale que végétale. Il s'agit de conversion à l'agriculture biologique, de limitation des fertilisations, de gestion raisonnée des pâturages... C'est un montant de près de 3 M€ qui a ainsi été versé.

Lutte contre la régression des surfaces agricoles

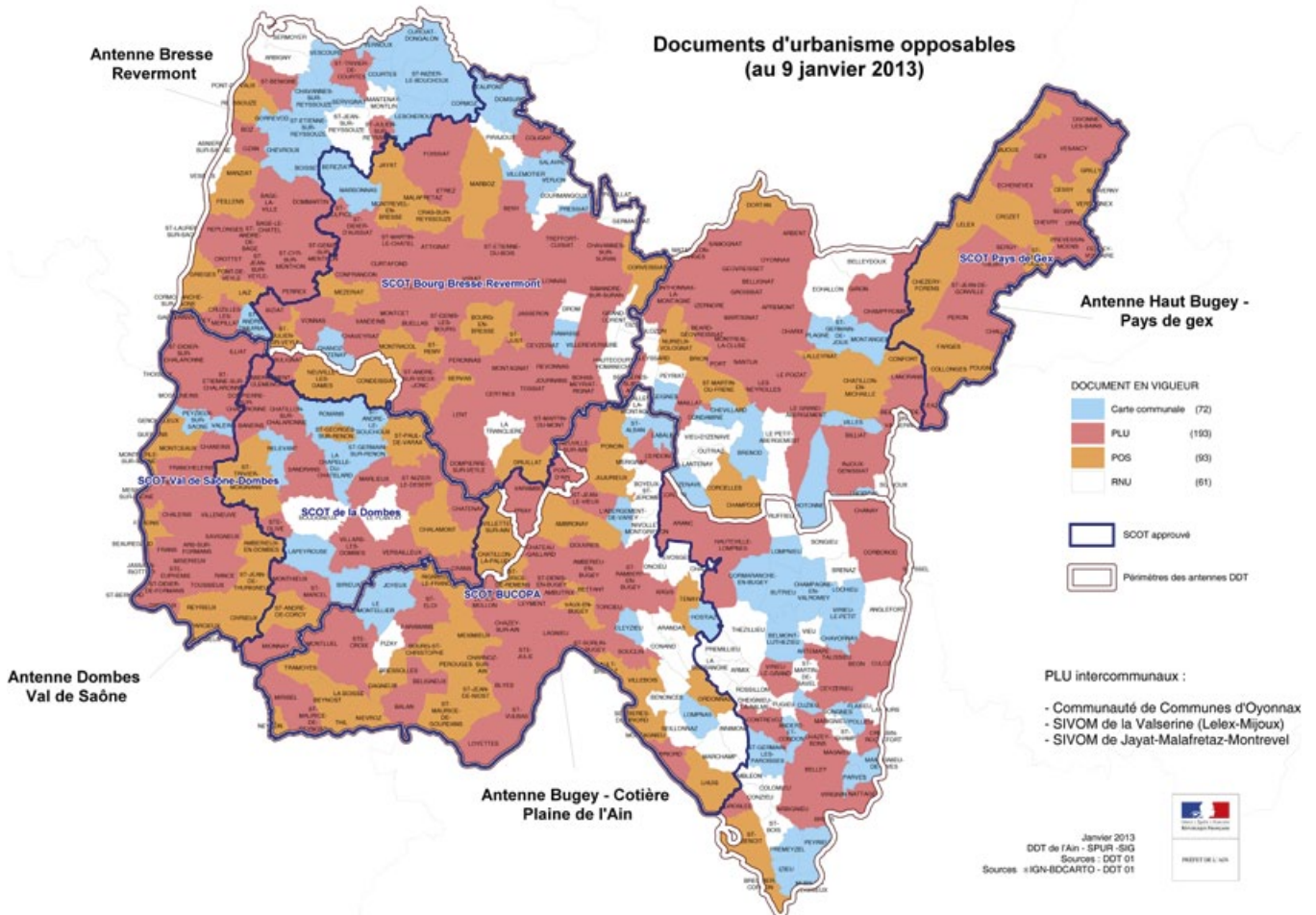
En 2012, la commission départementale de consommation des espaces agricoles, instaurée par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010, fonctionne en régime de croisière à raison d'une réunion mensuelle. Elle formule des avis et préconisations visant à limiter la consommation de foncier agricole sur les documents d'urbanisme qui ne sont pas encadrés par un SCOT.

L'urbanisme : une réglementation qui évolue

L'urbanisme en chiffres

- 12 656 autorisations d'occupation de sols dont 5 296 permis de construire instruits par les services de la DDT (soit une baisse de 7% par rapport à 2011)
- 25 plans locaux d'urbanisme (PLU) et 3 cartes communales (CC) approuvés par les collectivités ce qui traduit un fort ralentissement de l'activité
- 27 «porter à connaissance» de l'État établis essentiellement à l'occasion de la révision de PLU ou de l'élaboration de CC

- 96 actes d'approbations de procédures PLU ou CC contrôlés, suivis de 15 avis au titre de contrôle de légalité
- 8 réunions de la commission départementale de consommation des espaces agricoles qui ont permis d'examiner 14 dossiers, essentiellement des documents d'urbanisme.



La réforme de l'urbanisme

Réforme de la surface de plancher

Le décret du 29 décembre 2011 unifie et simplifie le calcul des surfaces de plancher, pour l'application du droit de l'urbanisme :

- régime des autorisations d'urbanisme
- soumission des autorisations d'urbanisme au recours obligatoire à l'architecte
- application du règlement des PLU
- application du règlement des plans particuliers des risques ...

A compter du 1er mars 2012, une surface unique, dite «surface de plancher», s'est substituée à la fois à la surface hors oeuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors oeuvre nette (SHON).

Son calcul au «nu intérieur des façades» contribue à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et favorise la densification.

Le détail de cette réforme est consultable sur le site du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Reforme-de-la-surface-de-plancher.html>

Réforme de la fiscalité de l'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010.

Le nouveau dispositif repose sur la mise en œuvre d'une taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité (VSD). Il est entré en vigueur le 1er mars 2012.

Les enjeux sont multiples :

- améliorer la compréhension et la lisibilité du régime
- simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement
- promouvoir un usage économe des sols
- inciter à la création de logements.

La taxe d'aménagement répond à l'objectif de simplification et de financement des équipements publics engendrés par l'urbanisation. Elle comprend une part communale (elle peut être instituée dans toutes les communes) ou intercommunale, une part départementale et une part pour la région d'île-de-France.

Elle se substitue à différentes taxes :

- taxe locale d'équipement
- taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles
- taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- programme d'aménagement d'ensemble.

Elle repose sur une surface simplifiée et non plus sur la surface hors œuvre nette trop complexe et défavorable à l'isolation.

Elle permet la sectorisation des taux en fonction des coûts des équipements publics à réaliser.

La part communale peut être portée jusqu'à 20% et remplace, dans ce cas, l'ensemble du régime des participations qui seront définitivement supprimées au 1er janvier 2015.

L'instauration du versement pour sous-densité (VSD) est destinée à lutter contre l'étalement urbain en incitant les constructeurs à consommer pleinement la constructibilité de leurs terrains.

Les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols, les établissements publics de coopération intercommunale compétents dans ce domaine, pourront instituer un seuil minimal de densité (SMD) dans les zones urbaines ou à urbaniser. Ce versement est dû par tout bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme relative à une construction d'une densité inférieure au SMD.

Cette somme est égale au produit de la moitié de la valeur du terrain par le rapport entre la surface manquante pour que la construction atteigne le SMD et la surface résultant de l'application de ce seuil.

Une rubrique «réforme de la fiscalité de l'aménagement» est ouverte sur le site du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Reforme-de-la-fiscalite-de-l.html>

La réforme de l'intercommunalité : une démarche aboutie

FOCUS

Durant l'année 2012, le renforcement et la rationalisation de la coopération intercommunale sont entrés dans une première phase de concrétisation.

✓ Vers la couverture intégrale du territoire en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

Les communes de Vesancy (communauté de communes du Pays de Gex) et de Chaleins et Messimy sur Saône (communauté de communes Montmerle trois rivières) ont intégré au 1er janvier 2013 un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Il ne subsiste donc plus qu'une seule commune dite « isolée », Villeneuve, appelée à rejoindre la communauté de communes Porte Ouest de la Dombes au 1er janvier 2014.

✓ Vers la suppression des communautés de communes de moins de 5 000 habitants particulièrement en zone de plaine

La communauté de communes Chanstrival (trois communes, 2 872 habitants) a fusionné avec la communauté de communes Chalaronne Centre pour constituer au 1er janvier 2013 une nouvelle communauté regroupant 15 communes et 14 746 habitants ayant son siège à Châtillon-sur-Chalaronne.

Il ne subsiste donc plus dans l'Ain, de communautés de communes de moins de 5 000 habitants en zone de plaine. Les plus petites communautés existantes sont en zone de montagne mais certaines sont concernées par les projets de regroupement dans le Haut et le Sud Bugey dont les procédures ont été lancées en décembre 2012.

✓ Vers une réduction du nombre de syndicats mixtes et intercommunaux

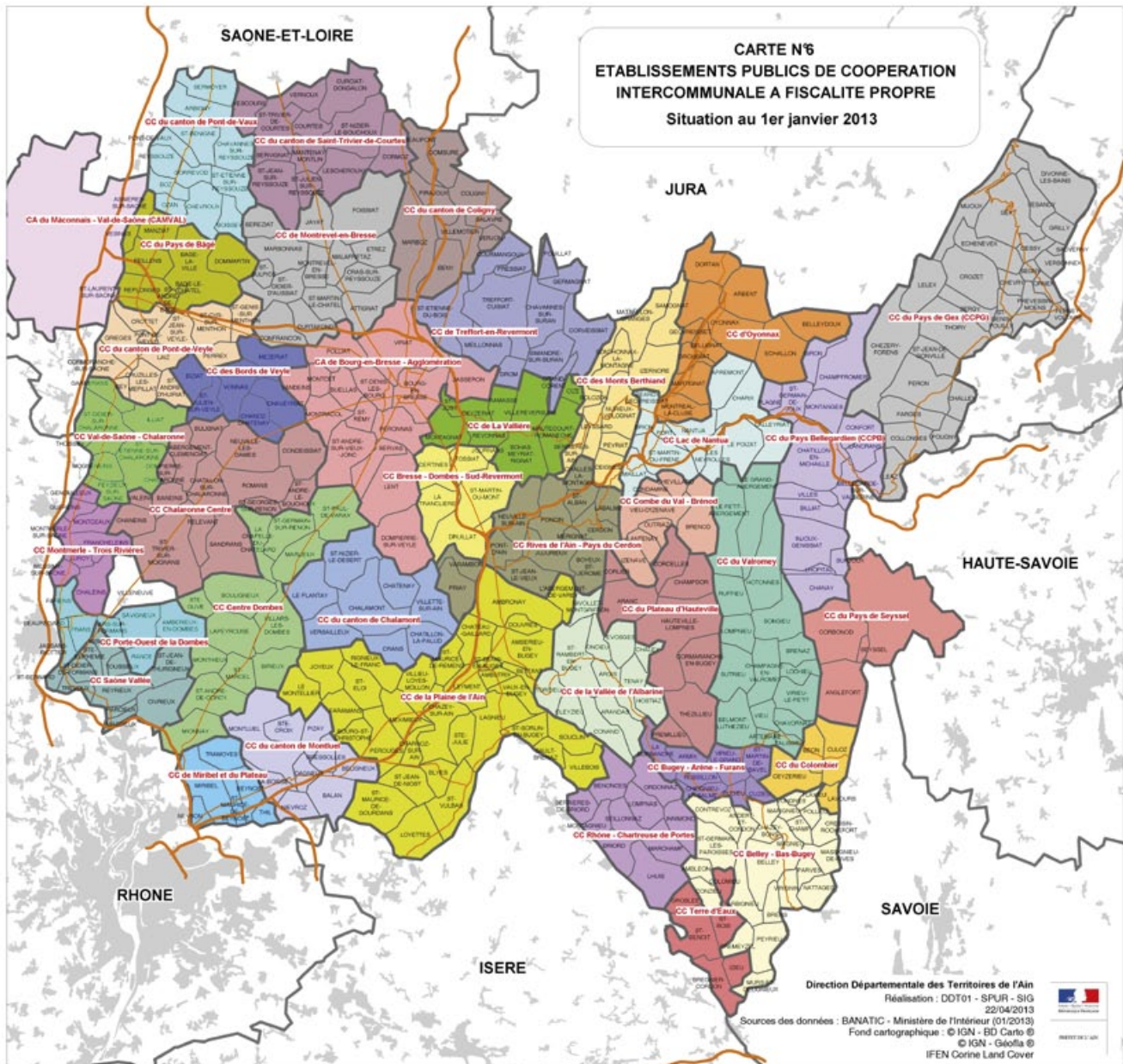
Au cours de l'année 2012 ou à compter du 1er janvier 2013, ont été dissoutes les structures intercommunales suivantes :

- syndicat de la région de Pont d'Ain
- syndicat mixte des collèges du bassin de Bourg-en-Bresse
- syndicat mixte du SCOT du Pays de Gex
- syndicat intercommunal pour la construction et l'entretien du réseau routier du massif forestier de Nierme
- syndicat intercommunal d'endiguement de Pont de Vaux à la Seille
- syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de secours intercommunal de Pont de Veyle
- syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du Val de Mâtre
- syndicat des communes riveraines du canal de Miribel.

Au 1er janvier 2013, on dénombre 36 EPCI à fiscalité propre (35 communautés de communes et une communauté d'agglomération) et 117 syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux.



La commission départementale de la coopération intercommunale en séance de travail



Légende

- | | |
|---|--|
| CA de Bourg-en-Bresse - Agglomération | CC du canton de Montluel |
| CA du Mâconnais - Val-de-Saône (CAMVAL) | CC du canton de Pont-de-Vaux |
| CC Belley - Bas-Bugey | CC du canton de Pont-de-Veyle |
| CC Bresse - Dombes - Sud-Revermont | CC du canton de Saint-Trivier-de-Courtes |
| CC Bugey - Arène - Furans | CC du Colombier |
| CC Centre Dombes | CC du Pays Bellegardien (CCPB) |
| CC Chalaronne Centre | CC du Pays de Bâgé |
| CC Combe du Val - Brénod | CC du Pays de Gex (CCPG) |
| CC d'Oyonnax | CC du Pays de Seyssel |
| CC de la Plaine de l'Ain | CC du Plateau d'Hauteville |
| CC de la Vallée de l'Albarine | CC du Valromey |
| CC de La Vallière | CC Lac de Nantua |
| CC de Miribel et du Plateau | CC Montmerle - Trois Rivières |
| CC de Montrevel-en-Bresse | CC Porte-Ouest de la Dombes |
| CC de Treffort-en-Revermont | CC Rhône - Chartreuse de Portes |
| CC des Bords de Veyle | CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon |
| CC des Monts Berthand | CC Saône Vallée |
| CC du canton de Chalamont | CC Terre d'Eaux |
| CC du canton de Coligny | CC Val-de-Saône - Chalaronne |

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) : un dispositif ambitieux

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) a décidé le 11 mai 2010, du lancement d'un programme national visant à financer 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur la période 2010-2013. Théoriquement, cette année est la dernière année d'application de ce programme, dont l'efficacité a été démontrée, notamment dans l'Ain.

Conditions d'implantation

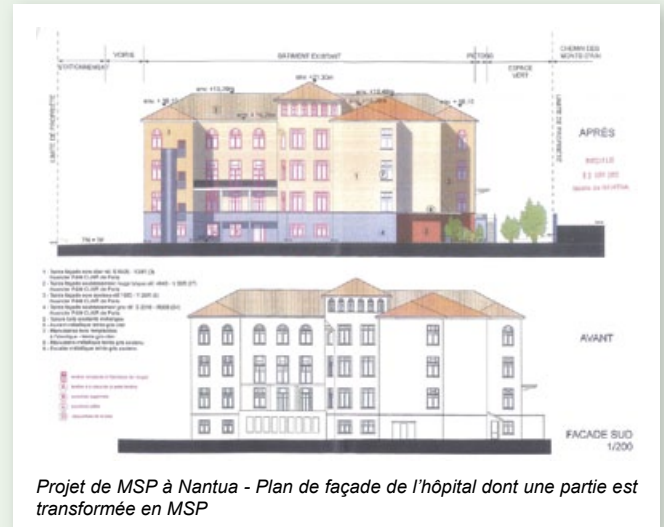
L'implantation des MSP doit s'appuyer sur les diagnostics stratégiques effectués par les agences régionales de santé (ARS) en tenant compte des besoins identifiés et de l'état de l'offre en matière de démographie médicale dans les bassins de vie. Les MSP doivent reposer sur un projet médical permettant une approche transversale et complémentaire des pathologies.

Financements

Dépenses de fonctionnement : les études préalables et l'ingénierie (tout ce qui concourt au fonctionnement pluridisciplinaire de la MSP) peuvent bénéficier d'un soutien financier, via le fonds d'intervention régionale géré par l'agence régionale de la santé, plafonné à 50 000 € par projet.

Dépenses d'investissement : l'État accompagne les projets immobiliers liés à l'implantation de MSP via le fonds national d'aménagement et développement du territoire ou dans le cadre des pôles d'excellence rurale.

Les MSP sont également éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux.



Projet de MSP à Nantua - Plan de façade de l'hôpital dont une partie est transformée en MSP

Réalisations dans l'Ain

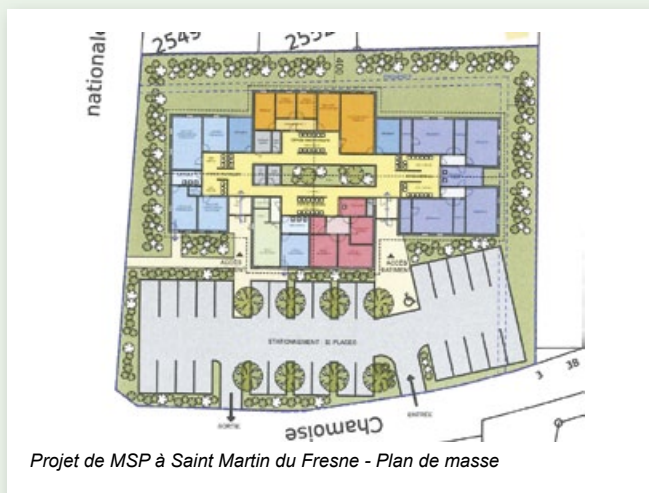
✓ Année 2011

- MSP de Bâgé-le-Chatel
- MSP de Saint Rambert-en-Bugey
- MSP de Hauteville-Lompnès. La structure a bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du pôle d'excellence rurale labellisé du Pays du Bugey. 815 207 € en crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ont été accordés pour ces 3 projets.

✓ Année 2012

Neuf projets ont été retenus au niveau régional pour l'octroi d'un accompagnement FNADT, dont cinq situés dans l'Ain pour un montant total obtenu s'élevant à 500 000 € :

- MSP de Collonges
- MSP de Nantua
- MSP de Tossiat
- MSP de Saint Martin du Fresne
- MSP de Châtillon-sur-Chalaronne



Projet de MSP à Saint Martin du Fresne - Plan de masse

III - Préserver la cohésion sociale

L'emploi sous tension

Les mesures en faveur de l'emploi

- ✓ La formation professionnelle

3 581 contrats d'apprentissage ont été enregistrés (2 926 en 2011 et 2 828 en 2010).

1 603 contrats de professionnalisation ont fait l'objet d'une signature (1 108 en 2011 et 960 en 2010), dont 1309 concernant des jeunes (878 en 2011).

Une convention de 99 000 €, bénéficiant en sus d'un cofinancement complémentaire du Conseil régional Rhône-Alpes, signée avec la chambre de métiers et de l'artisanat a permis de piloter et d'animer une plate forme de promotion et de sécurisation de l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Une action de développement de l'emploi et des compétences de 50 000 € a été conclue avec l'association pour la formation et la promotion de métiers dans l'Ain (AFPMA). Il a financé des formations adaptées aux besoins de qualification des entreprises de la métallurgie de l'Ain.

- ✓ La validation des acquis de l'expérience (VAE)

En 2012, 31 dossiers individuels de VAE ont été instruits et déclarés recevables (27 en 2011 et 53 en 2010). Quatre titres professionnels ont été délivrés (sept en 2011 et huit en 2010).

- ✓ La politique du titre

En 2012, 507 titres ou certificats de compétences professionnels ont pu être délivrés (510 en 2011 et 474 en 2010).



Entreprise artisanale, créatrice d'emplois, spécialisée dans la conception et la réalisation de robots

- ✓ L'insertion et l'accompagnement des publics

Le renouvellement, à hauteur de 43 218 €, des conventions de promotion de l'emploi avec quatre groupements d'employeurs, d'insertion et de qualification ont accompagné 63 personnes en parcours de qualification. Ce bilan est identique à celui de 2011.

Une convention de 30 000 € a été conclue avec le groupement pour l'emploi des probationnaires pour la réinsertion des ex-détenus. Une autre convention signée avec une maison familiale rurale pour un montant de 10 000 € a soutenu l'insertion des personnes sous main de justice.

Une enveloppe de 236 930 € a été consacrée à l'aménagement des postes de travail dans les entreprises adaptées afin de faciliter l'insertion des personnes handicapées.

Les trois missions locales jeunes de l'Ain ont bénéficié de subventions de l'État à hauteur de 1 267 621 €.

- ✓ Les contrats aidés

La mise en œuvre du contrat unique d'insertion a comporté deux volets : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand et le contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.

Par ailleurs, le plan de mobilisation pour l'emploi a permis de conclure :

- 2 721 CAE (2 662 en 2011) dont 565 cofinancés par le Conseil général (630 en 2011) pour un budget d'État de 2 448 647 €
- 461 CIE (465 en 2011) dont 70 cofinancés par le Conseil général pour un budget d'État de 84 573 €.

✓ Le soutien à l'activité partielle

En 2012, 300 765 heures ont été effectivement chômées dans 261 établissements (contre 87 759 heures et 192 établissements en 2011) soit une évolution de 242% correspondant à un versement de la part de l'État aux entreprises de 1 346 418 € (contre 334 176 € en 2011).

✓ L'activité partielle de longue durée (APLD)

En 2012, 32 conventions d'APLD (13 signées en 2011) ont concerné 3 589 salariés (371 en 2011) pour un total de 199 000 heures et 567 791 € versés (22 108 heures consommées et 70 372 € versés en 2011).

✓ Chômage partiel congés payés

Cette indemnisation concerne les salariés qui n'ont pas assez de droits ouverts lors de la fermeture de l'entreprise, essentiellement durant la période des congés estivaux.

En 2012, 508 salariés (627 en 2011) ont été indemnisés en chômage partiel congés payés pour un montant de 71 398 € (76 442 en 2011) payés par l'État.



Signature d'un emploi d'avenir à Bourg-en-Bresse

Le logement social progresse

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) : un guichet unique de traitement des demandes d'hébergement d'urgence

Ce dispositif opérationnel sur l'ensemble du département dispose de bureaux d'accueil à Bourg-en-Bresse, Ambérieu en Bugey, Oyonnax et Gex. Il traite les appels arrivant au 115. Les opérateurs de l'hébergement du département se sont constitués en un groupement de coopération social pour en assurer la gestion.

En juillet 2012, la compétence de ce guichet unique, dénommé service intégré d'accueil et d'orientation, a été étendue à la gestion de l'hébergement durable, essentiellement aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), au logement «intermédiaire», à l'allocation logement temporaire (ALT), à certaines résidences sociales et au logement adapté (pensions de famille). Ainsi, les personnes sans logement ou sans hébergement, ou les services sociaux, disposent d'un guichet unique pour toute demande d'hébergement d'urgence, d'insertion ou de logement intermédiaire. Le champ d'intervention du SIAO devrait encore s'accroître dans l'avenir.

La mission du SIAO est de recevoir physiquement les demandeurs dans les accueils de jour, d'établir un diagnostic de la situation des personnes, de les aider

à construire un projet à court moyen terme et de les orienter vers les dispositifs les mieux adaptés à leur situation. Pour ce faire le SIAO a une connaissance précise et quotidienne des places disponibles dans toutes les structures concernées du département.

Le développement de cet outil constitue une avancée significative dans la réactivité, la qualité de l'accueil et l'orientation des personnes en difficulté.



Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale «Tremplin»

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

L'accompagnement est indispensable pour faciliter l'accès et l'intégration réussie dans le logement. En complément des mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement, l'État a créé et mis en place un dispositif d'accompagnement des publics fragilisés pour l'accès, le maintien ou l'intégration dans le logement. L'AVDL s'adresse aux sortants des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, aux ménages menacés d'expulsion, aux ménages relogés dans le cadre du droit au logement opposable ou des accords collectifs État/bailleurs pour les publics les plus en difficulté.

L'objectif est de favoriser l'entrée dans le logement des personnes en hébergement, de soutenir les ménages menacés d'expulsion dans le cadre des préconisations de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives et d'accompagner en collaboration avec les bailleurs, les ménages en grande difficulté d'intégration dans un logement. L'accompagnement est multiple, à la fois budgétaire, social, éducatif. L'AVDL est assuré dans l'Ain par quatre associations réparties sur le département. En 2012, 700 mois-mesures ont été financés par l'État.

L'action en faveur des publics et quartiers fragilisés

✓ La précarité énergétique

Le programme «Habiter mieux», lancé en 2011 par l'État pour aider les ménages propriétaires en situation de précarité énergétique à réaliser des travaux d'amélioration de la performance thermique de leur logement. Ce dispositif prend de l'ampleur et rassemble de plus en plus de partenaires : le Conseil général, les communautés de communes, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole, la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, Procivis, Total-Charvet, GDF-Suez.

En 2012, 72 foyers ont bénéficié du dispositif dans l'Ain, ce chiffre a doublé par rapport à 2011.

✓ L'habitat indigne

L'État a installé et animé un comité départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique pour coordonner et soutenir les acteurs locaux dans le repérage et le traitement des situations de logements insalubres, indécentes ou en situation de péril ou de précarité. Une formation et un appui juridique auprès des communes ont été mis en place avec l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour sécuriser les procédures. L'appui du parquet du tribunal de grande instance a été décisif pour faire aboutir des situations graves et bloquées depuis longtemps.



12 logements collectifs «bâtiment basse consommation» à Montrevel-en-Bresse

Le logement social

La production de logements locatifs sociaux se maintient à des niveaux records dans le département de l'Ain, avec 1530 logements financés dont 320 en location-accession, principalement dans les zones les plus tendues du département.

291 logements bénéficieront d'un loyer «très social» et seront réservés aux plus démunis.

La construction de ces logements sociaux va générer plus de 200 M€ de travaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Cela représente un budget pour l'État de 3,7 M€ de subventions et de 53 M€ d'aides indirectes (TVA réduite, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties compensée, réduction des taux de prêts).

Dans la périphérie de Lyon, les collectivités locales se sont mobilisées pour atteindre les objectifs fixés par la loi solidarité et renouvellement urbain, en matière de progression du taux de logements sociaux.



Rénovation urbaine à Bourg-en-Bresse

Le droit au logement opposable (DALO) : un bilan satisfaisant

En 2012, 43 demandes de logement ont été déposées devant la commission départementale de médiation DALO (97 en 2008, date d'entrée en application de la loi, 65 en 2009, 27 en 2010 et 25 en 2011).

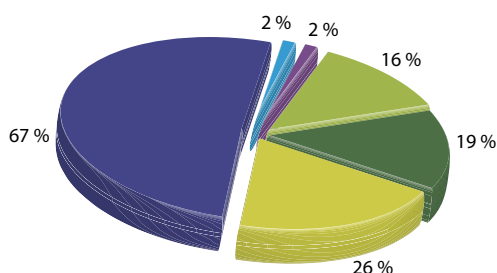
Localisation des demandes

Pays de Gex	45
Secteur Côtière	21
Bourg Agglomération	9
Autres secteurs	25

Le profil des demandeurs

Les parents isolés ont constitué la majorité des demandes déposées dans l'Ain. Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou de l'allocation adulte handicapé arrivent en seconde position à égalité avec les personnes percevant une allocation chômage.

Motifs de saisine



- Délai anormalement long
- Dépourvus de logement
- Menacés d'expulsion
- Locaux sur-occupés ou non décentes avec une personne handicapée ou mineure
- Hébergement ou logement temporaires
- Locaux impropres ou dangereux

Mémoire et solidarité : l'Ain se souvient

Pilotée au niveau national, la politique mémorielle est déclinée dans les départements, en fonction des spécificités historiques locales.

Les actions mémorielles départementales

- concours national de la résistance et de la déportation : 28 lauréats ont été récompensés
- présentation des mémoires de Monsieur Paul MORIN «J'ai eu vingt ans à Dachau» dans les salons de la Préfecture
- le 18 juin, à l'issue des commémorations, présentation de la brochure «Retour d'opérations extérieures, témoignages de soldats de l'Ain», réalisée grâce à un partenariat entre l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) et la délégation militaire départementale de l'Ain. Cette plaquette donne à comprendre l'engagement des soldats dans le cadre des opérations extérieures actuelles
- lancement de la saison culturelle et mémorielle «1962-2012, France-Algérie : paroles d'aujourd'hui» dans le cadre du 50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie au théâtre de Bourg-en-Bresse.

Les journées nationales commémoratives

Sept cérémonies commémoratives ont été organisées à Bourg en Bresse, Cerdon, Izieu ou Nantua. La jeune génération a été étroitement associée à ces cérémonies, notamment par le dépôt d'une gerbe commune aux autorités, aux élus et au monde combattant.



Cérémonie commémorative du 19 mars 1962



Présentation des mémoires de Monsieur Paul Morin

Éducation nationale : 117 662 élèves à former

La population et les établissements scolaires continuent leur progression

Les élèves

ELEVES	2011 (Variation / 2010)	2012 (Variation / 2011)
511 ECOLES	66 966 élèves (+ 605)	67 837 (+ 871)
468 écoles publiques	60 476	61 357
43 écoles privées	6 490	6 480
63 COLLEGES	33 278 élèves (+ 516)	33 513 élèves (+ 235)
49 collèges publics	27 223	27 403
14 collèges privés	6 055	6 110
26 LYCEES	15 577 élèves (+ 115)	15.354 élèves (- 223)
7 lycées professionnels publics	3 069	2 757
3 lycées professionnels privés	891	815
12 lycées généraux publics	10 427	10 536
4 lycées généraux privés	1 190	1 246
1 établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	146 élèves (+ 0)	142 élèves (-4)
13 LYCEES POST BAC	899 étudiants (- 14)	958 étudiants (+ 59)
11 lycées publics post bac	848	900
2 lycées privés post bac	51	58

Le personnel

✓ Premier degré : 3 608 enseignants dans les écoles publiques et 342 dans les écoles privées sous contrat ;

✓ Second degré : 4 091 enseignants dans les collèges et lycées, dont 3 429 dans les établissements publics et 622 dans les établissements privés sous contrat :

- 15 personnels d'inspections
- 212 personnels de direction et d'éducation
- 30 personnels d'orientation
- 521 personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de services de santé.

Accompagnement et scolarisation des élèves handicapés

Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans l'Ain

	2006	2010	2011	2012
1er degré	1083	1171	1293	1296
2nd degré	441	750	795	806

Par ailleurs, 837 élèves en situation de handicap sont accueillis dans différentes unités d'enseignement :

- 8 instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITPE)
- 9 instituts médico-éducatif (IME)
- l'IME poly-handicap
- l'institut d'éducation motrice (IEM)
- l'institut des jeunes sourds (IJS)



Visite du parc par des écoliers du CM2 dans le cadre d'un projet pédagogique

Le schéma départemental de l'action éducative (SDAE) : un partenariat entre services de l'État et collectivités locales

L'accompagnement et la scolarisation des élèves réalisés en partenariat avec d'autres services de l'État et les collectivités locales s'organisent principalement autour de 5 axes :

✓ **Accompagnement à la parentalité :** développer les actions impliquant les parents, en vue de leur permettre de se réappropriier leur parentalité. L'action de l'Éducation nationale s'articule principalement autour du dispositif «mallette des parents» qui accompagne les parents d'élèves dans leurs compréhensions de l'institution scolaire au moyen de réunions-débats. Ce dispositif permet d'améliorer le dialogue avec les familles et la réussite scolaire des élèves, ainsi que le rapprochement du service public avec les citoyens ;

✓ **La réussite éducative et scolaire :** favoriser la réussite éducative de tous, en permettant l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de faciliter l'intégration dans la vie citoyenne et sociale, jusqu'à l'insertion professionnelle des jeunes. Le développement de l'accompagnement éducatif et du soutien scolaire est réalisé en partenariat avec les associations, les collectivités locales et plusieurs autres services locaux d'État. Cette action s'organise notamment autour des réseaux de réussite scolaire (RRS) structurés autour de six collèges, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des programmes de réussite éducative (PRE) ;

✓ **Les loisirs éducatifs :** favoriser l'accès aux activités de loisirs éducatifs. L'action des services vise à mieux faire connaître les activités existantes, ainsi que participer aux projets des structures via les contrats éducatifs locaux (CEL), l'accompagnement éducatif, ... comme par exemple au travers de l'action «liaison école/club» initiée à Bourg en Bresse et développée depuis sur d'autres territoires. L'action de l'État se développe aussi dans l'accompagnement des encadrants vers des formations qualifiantes ou diplômantes, notamment par la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

✓ **Le soutien à l'engagement et aux initiatives de jeunes :** renforcer l'autonomisation des jeunes et leur responsabilisation. Les actions réalisées et valorisées au travers du livret de compétences ainsi que celles mises en œuvre au sein des établissements participent pleinement à cet apprentissage ;

✓ **La santé et la prévention des conduites à risques :** inscrire les actions du service de santé scolaire ainsi que des comités d'éducation de santé et de citoyenneté, au sein des établissements scolaires, en direction de la prévention des conduites à risques.



Éducation routière : remise du permis piéton aux écoliers



Journée sport scolaire au stade des Vennes



Commémoration des élèves morts pour la France au lycée Lalande

Immigration et intégration : un enjeu fort pour la préfecture

Le droit au séjour des étrangers en France s'applique dans le respect des textes, mais en prenant en compte la nécessité de gérer les situations complexes, parfois humainement difficiles, avec équité, pragmatisme et dans le respect des valeurs humaines et des droits fondamentaux des étrangers.

44 741 résidents étrangers sont recensés dans le département de l'Ain.

La délivrance des titres

✓ Les titres de séjour

7 150 titres délivrés (6 650 en 2011) dont 1 129 au titre des premières demandes et 6 021 au titre des demandes de renouvellement. Les populations les plus représentées dans le département sont de nationalité marocaine, turque, algérienne et tunisienne.



Cérémonie de remise des décrets de naturalisation

✓ Les demandes d'asile

L'année 2012 a été marquée par un afflux de demandeurs d'asile d'une ampleur exceptionnelle avec l'arrivée de 625 personnes, selon les flux de l'office français de protection pour les réfugiés et apatrides (OFPRA) contre 224 en 2011. Cette augmentation est due en grande partie à l'annulation par le Conseil d'État en mars 2012 de la décision de l'OFPRA déclarant l'Albanie et le Kosovo comme «pays d'origine sûr».

Le département dispose de 237 places permanentes en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Pour pallier l'insuffisance de places, il a été nécessaire d'ouvrir des places d'hébergement d'urgence dans des foyers et logements vacants.

Le coût total s'est élevé à 3,3 M€, auquel il convient d'ajouter près de 1,5 M€, somme correspondant aux 280 places d'hébergement occupées par les personnes déboutées du droit d'asile.

Le dispositif d'accueil, en particulier pour la période hivernale 2012-2013, a dû être redimensionné.

✓ Le regroupement familial

112 dossiers ont été traités en 2012 contre 95 en 2011 : 101 demandes par introduction, 11 en admission pour les personnes déjà sur le territoire français. 59 dossiers ont reçu un avis favorable contre 66 en 2011.

Les naturalisations

427 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2012 contre 645 dossiers déposés en 2011. Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place, dès janvier 2012, de la réforme relative à la justification d'une bonne pratique de la langue française.

Pour autant, ce sont 652 ressortissants qui ont été naturalisés en 2012 contre 645 en 2011.

L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

Le dispositif d'aide au retour a permis la mise en œuvre de 32 éloignements contre 43 en 2011.

	2008	2009	2010	2011	2012
Mesures d'éloignement prononcées	514	540	637	786	778
Départs effectifs	202	215	222	229	243



Centre d'accueil des demandeurs d'asile : le foyer du Trêve à Miribel

L'Ain, terre de passage pour les gens du voyage

FOCUS

Volet social du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

✓ Un travail important d'harmonisation des règles, des tarifs pratiqués et des durées de séjour a été réalisé sur les aires d'accueil du département. Le médiateur a prolongé cette action par la création et l'animation d'un réseau des gardiens des différents sites. Cette profession a pu s'organiser en communauté de pratiques facilitant la gestion des connaissances, des échanges et des apprentissages. Sensibilisés à la culture des gens du voyage, informés sur les interlocuteurs sociaux, ils ont pu ainsi identifier certaines problématiques et les relayer éventuellement auprès des services sociaux ;

✓ En matière de scolarisation des enfants, chaque aire d'accueil dispose d'une école référente. La scolarisation de 200 élèves issus de la communauté des gens du voyage a pu être réalisée dans le primaire. Au niveau du secondaire, un assistant d'éducation exerçant au collège du Revermont a pu apporter son soutien et accompagner des élèves qui suivaient les cours du centre national d'enseignement ;

✓ En matière d'habitat adapté, après avoir réalisé un état des lieux et un diagnostic approfondi sur certains secteurs du département, un accord a été trouvé entre l'Etat et le Conseil général pour solliciter l'appui d'un bureau d'études spécialisé.

Ce cabinet animera ce partenariat et facilitera l'émergence de réponses concrètes d'habitat adapté à la situation des voyageurs en voie de sédentarisation.

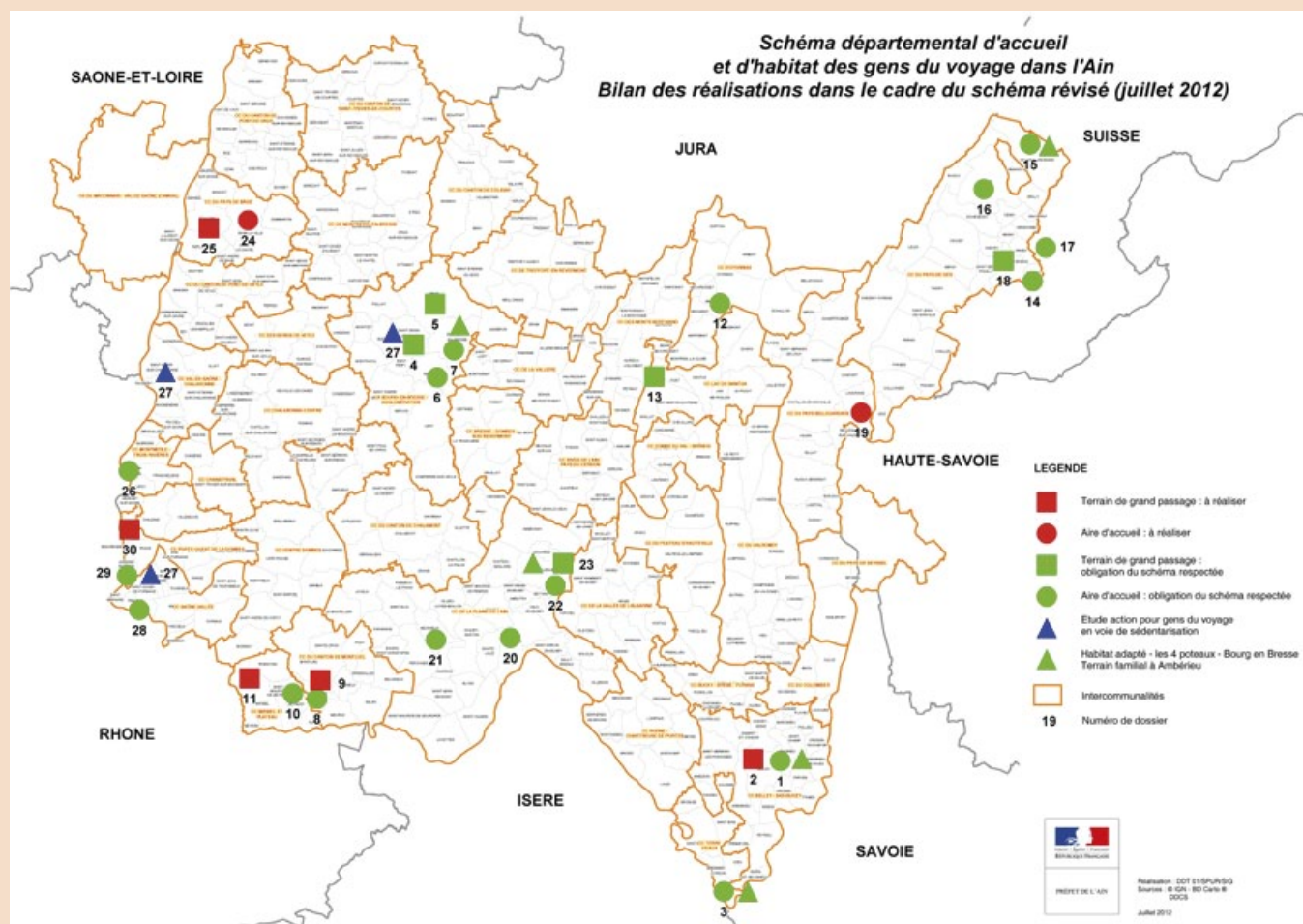
L'accueil en chiffres

Pour 2012, 38 missions de plus de 50 caravanes se sont annoncées et ont sollicité un accueil :

- 13 ont été refusées par les collectivités avec réorientation sur un département limitrophe
- 9 ont été annulées.

Toutefois, 22 groupes n'ont pas été annoncés.

Au total, l'Ain a accueilli 38 missions.



Annexes

Annexe 1 Qualité et performance : le service public maintient son niveau d'exigence

Les missions relatives à l'exercice de la citoyenneté s'exercent, notamment, à travers l'organisation des élections politiques et la délivrance de titres.

S'agissant des élections, deux scrutins majeurs ont été organisés en 2012 : les élections présidentielles et les élections législatives.

Une démarche qualité renforcée

La démarche de performance s'est affirmée en 2012 dans la complémentarité et le triptyque que forment le suivi de l'activité des services par les indicateurs du contrôle de gestion évoqués ci dessous, les démarches LEAN (d'amélioration des processus) et la labellisation.

Ces critères permettent de se situer par rapport aux autres préfectures et de rechercher avec les agents une amélioration du service par la conduite de démarches LEAN avec l'adoption de bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves. Le service de l'immigration et de l'intégration a été concerné comme celui de la circulation. Cette prestation améliorée pour l'accueil général fait l'objet d'une enquête de satisfaction annuelle réalisée auprès de plus de 300 usagers. Un taux de satisfaction s'est avéré positif pour 94 % des sondés. La reconnaissance des efforts accomplis s'effectue par l'AFNOR, qui après avoir apprécié le respect des engagements du référentiel des préfectures a délivré la labellisation qualipref, début 2013.

Titres et autorisations délivrés

Délivrance des titres

Titres	2010	2011	2012
Passeports	22 460	24 251	26 302
Cartes nationales d'identités	57 320	55 618	52 336
Permis de conduire	22 525	24 730	24 452
Cartes grises	82 727	88 136	76 441
Ensemble	185 032	192 735	179 531

Installations classées pour la protection de l'environnement

Titres	2010	2011	2012
Arrêtés d'autorisation	24	18	17
Arrêtés des prescriptions complémentaires	88	75	57
Arrêtés de mises en demeure et de consignation	47	54	51
Arrêtés d'ouvertures d'enquête publique	13	13	14
Récépissés de déclaration	114	109	81
Autres récépissés	52	124	68

Annexe 2

Un contrôle de légalité ciblé

L'année 2012 a été la deuxième année de mise en oeuvre dans toute sa plénitude de la réforme du contrôle de légalité marquée par la centralisation et l'harmonisation du contrôle ainsi que l'amélioration de son efficacité par sa concentration sur les actes réclamant un examen prioritaire.

C'est donc l'occasion de faire un bilan comparatif par rapport à l'exercice 2011 :

✓ Un bilan quantitatif en hausse

- augmentation des actes reçus : 65 627 contre 60 213 en 2011 soit + 9%
- augmentation des actes contrôlés : 17 000 contre 15 833 en 2011 soit +7%
- augmentation du nombre d'actes reçus par télétransmission : 21 100 contre 11 191 en 2011 soit + 88,5%. 34% des actes sont désormais télétransmis.

L'Ain se classe au premier rang des départements de la Région Rhône-Alpes et au troisième rang national pour la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires.

✓ Une stratégie respectée

La quasi totalité des actes considérés comme prioritaires et représentant environ un acte sur quatre réceptionnés a été contrôlée de manière approfondie. C'est particulièrement le cas dans les domaines ciblés suivants :

- l'urbanisme et l'environnement
- la commande publique
- la fonction publique territoriale
- le contrôle budgétaire

Plus précisément, en matière d'urbanisme et d'environnement, le contrôle s'est focalisé sur :

- les documents d'urbanisme
- les autorisations du droit des sols
- les procédures de création ou de réalisation de zone d'aménagement concerté
- les baux emphytéotiques administratifs et les sociétés publiques locales d'aménagement.

Ainsi, par exemple, les permis de construire, d'aménager ou de démolir ont été systématiquement contrôlés lorsqu'ils intervenaient dans des secteurs sensibles (périmètres ou zones concernés par des plans particuliers des risques approuvés ou à venir, zones agricoles ou forestières, zones de conservation du patrimoine naturel et paysager) ou lorsqu'ils concernaient des établissements recevant du public, bâtiments de grande hauteur ou des installations classées.

S'agissant de la commande publique, le contrôle a été effectué principalement sur :

- les marchés de travaux supérieurs à 1 M€
- les marchés de fournitures et services supérieurs à 200 000 €
- les avenants supérieurs à 5%
- les délégations de service public
- les concessions de travaux
- les contrats particuliers (par exemple les contrats de partenariat public/privé ou les contrats «in house»)
- les marchés liés à des opérations bénéficiant du soutien de fonds européens.

Le contrôle des actes de la **fonction publique territoriale** a essentiellement porté sur le recrutement des agents non titulaires, en particulier de catégorie A.

Enfin, le contrôle budgétaire a été orienté en 2012 prioritairement sur l'encours de la dette et sa structuration dans les principales collectivités et groupements de communes du département.

Ce contrôle ciblé n'a pas empêché un contrôle plus aléatoire sur d'autres thèmes comme la police administrative, les interventions économiques ou le fonctionnement des institutions communales, communautaires ou syndicales puisque 22% des actes contrôlés ne figuraient pas parmi les actes prioritaires.

✓ Des anomalies repérées mais une action davantage pédagogique que contentieuse

La quasi totalité des actes définis comme prioritaires ont fait l'objet d'un contrôle qui a donné lieu à :

- 179 recours gracieux dont 121 dans le domaine de l'urbanisme
- 8 déférés ou référés suspension exclusivement sur des actes d'urbanisme.

328 anomalies ont été constatées dans le cadre du contrôle budgétaire.

Les collectivités ont dans une large majorité des cas pris en compte les observations formulées par le représentant de l'État puisque 92% des actes budgétaires concernés ont été réformés suite à une intervention préfectorale et 62% des autres actes.

Annexe 3

Les interventions financières : l'État assume ses responsabilités

Le budget de l'État est présenté par politiques publiques (justice, défense, culture, ...), appelées missions. Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Les crédits sont déclinés en missions, en programmes, puis en actions.

Le montant hors dotations et dépenses de rémunération payé par la direction départementale des finances publiques de l'Ain (DDFIP) s'élève à 1 269 M€ contre 1 378 M€ en 2011 (903 M€ en 2010).

Cependant ces dépenses ne se font pas exclusivement au profit de l'Ain.

En effet, suite au déploiement du logiciel de gestion intégré chorus de la nouvelle carte des assignations comptables des dépenses de l'État, toutes les dépenses des services déconcentrés de l'État dans le département ne sont plus assignées dans leur intégralité sur la caisse de la DDFIP de l'Ain. Le bilan présenté n'est donc pas exhaustif.

En revanche, la direction départementale des finances publiques est comptable assignataire des dépenses de services déconcentrés de l'État implantés

dans d'autres départements, notamment de la direction inter-départementale des routes (DIR) centre-est couvrant 14 départements relevant de quatre régions.

Les données fournies ne sont pas exhaustives pour d'autres raisons :

L'organisation financière de l'État, sous sa forme actuelle, ne permet pas d'avoir au niveau départemental, une vision globale de toutes les dépenses. Certaines administrations ont en effet un cadre d'action régional voire inter-régional. Des dépenses, notamment celles d'investissement, sont gérées et payées directement par les administrations centrales.

Toutes les dépenses de l'État ne sont pas toujours directement exécutées par des administrations d'État. Il existe en effet de nombreux opérateurs, qui, sous le contrôle de l'État, participent à la conduite des politiques publiques : établissements publics nationaux, agences, groupements qui accomplissent des missions de service public à côté de l'administration stricto sensu. Le recensement de leurs dépenses n'est pas automatisé.

Budget général des dépenses après ordonnancement

Titres	Ministères	2011	2012
03	Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	100 784 305 € dont 6 487 183 € concernant des budgets interministériels	64 345 088 €
09	Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	21 115 760 € dont 3 970 826 € concernant des budgets interministériels	22 724 176 €
23	Écologie, développement durable, transport et logement	21 340 675 € dont 65 844 940 € concernant des budgets interministériels	201 205 113 €
TOTAL		343 240 740 €	228 274 377 €

Dépenses de pension

2010	2011	2012
295 787 569 €	304 991 772 €	337 152 000 €

Les dotations de l'État aux collectivités territoriales

Nature des dotations	2010	2011	2012
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	8 693 574 €	11 014 278 €	13 852 556 €
Recette du commun de la redevance communale des mines	41 212 €	34 539 €	41 151 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources : ressources communales et intercommunales	Dotation créée en 2011	19 899 835 €	20 284 725 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources : ressources départementales	Dotation créée en 2011	9 642 346 €	9 635 246 €
FNPTP - Compensation des pertes de dotation de compensation de la TP et de la redevance des mines	1 270 585 €	696 904 €	
Fonds départemental de la taxe professionnelle	26 020 018 €	5 120 416 €	
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle : communes	157 579 625 €	731 437 €	433 284 €
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle : département	102 569 491 €	1 591 406 €	
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle : secteur communal	Dotation créée en 2011	11 099 795 €	10 819 178 €
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle : département	Dotation créée en 2011	12 530 904 €	12 857 773 €
Fonds de compensation pour la TVA	19 906 936 €	45 968 509 €	46 318 746 €
Dotations globales de fonctionnement répartition initiale de l'année	239 442 889 €	237 420 096 €	237 843 430 €
Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation	1 554 382 €	2 238 048 €	
Dotations spéciales instituteurs	87 048 €	75 816 €	64 584 €
Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, Dotations de développement rural	31 966 €	102 158 €	103 412 €
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	1 157 520 €	1 153 784 €	1 154 143 €
Dotations de compensation de la TP	3 876 955 €	2 317 721 €	2 652.210 €
Compensation d'exonération relative à la fiscalité locale	10 459 265 €	10 477 000 €	10 589 374 €
Compensation d'exonération relative à la réduction de la fraction des recettes prise en compte dans les bases de la TP des titulaires de bénéfices non commerciaux	1 390 275 €	844 315 €	705 810 €
Dotations élu local	567 732 €	575 358 €	559 553 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	2 357 288 €	2 738 015 €	2 351 761 €
Dotations départementales d'équipement des collèges	2 683 729 €	2 683 729 €	2 683 729 €
Fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux des départements	Dotation créée en 2011	4 760 874 €	4 718 628 €
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de TP	Dotation créée en 2011	4 945 726 €	4 538 964 €
Dotations pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale : part départementale	Dotation créée en 2011	4 464 435 €	4 085 531 €
TOTAL		393 127 444 €	383 641 578 €



Philippe Galli
préfet de l'Ain



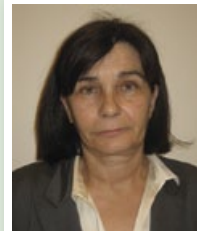
Dominique Lepidi
secrétaire général



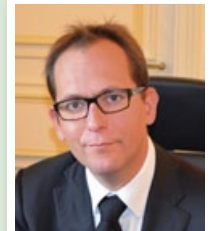
Chantal Guélot
sous-préfète de Belley



Stéphane Donnot
sous-préfet de Gex



Éléodie Sches
sous-préfète de Nantua



Emmanuel Dupuis
directeur de cabinet



André Fromajoux
DRLP



Corinne Gautherin
DDCS



Éric David
DDPP



Denis Domallain
DDT



Colonel Martin
gendarmerie



Christian Cuchet
DRCL



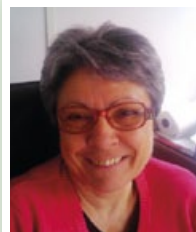
Commissaire Dunand
police nationale



Olivier Heinen
DDMUTE



Yves Marie Vasseur
UT DRÉAL



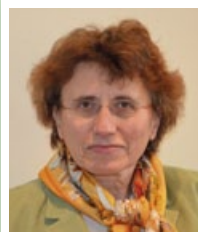
Dominique Chavand
UT DIRECCTE



Daniel Krikorian
police aux frontières



Françoise Soldani
cheffe du SML



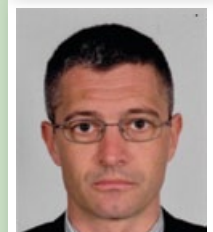
Martine Viallet
DDFIP



Lionel Tarlet
directeur académique



Philippe Guétat
ARS



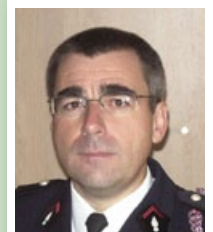
Stéphane Gurégghian
douanes

Autres services déconcentrés

F
O
R
C
E
S

d
e

S
É
C
U
R
I
T
É



Colonel Romatif
SDIS

Organigramme des services de l'État territorial dans l'Ain au 1^{er} juin 2013

Directeur de la publication : Philippe GALLI, préfet de l'Ain

Composition : Préfecture de l'Ain : bureau de la communication interministérielle - Imprimerie

Crédit photos : Préfecture 01 - DDCS 01 - DDSP 01 - DDPP 01 - DDT 01 - Police 01 - Gendarmerie 01 - SDIS 01

ONAC 01 - DSDEN 01 - Dynacité - Semcoda - CNPE du Bugy - Entreprises Brossette et Danfoss

Cabinet Belair Architecture - Aline PERIER/Aintourisme - Gilles BREVET/Aintourisme - Préfecture 71

DREAL Rhône-Alpes

Vos interlocuteurs dans l'Ain

Préfecture de l'Ain

45 avenue Alsace Lorraine – CS 80400
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 32 30 00
Mail : prefecture@ain.gouv.fr

Sous-préfecture de Belley

Les Bernardines
24 rue des Barons – BP 149
01306 Belley
Tél. : 04 79 81 01 09
Mail : sp-belley@ain.gouv.fr

Sous-préfecture de Gex

26 rue Charles Harent – BP 409
01170 Gex
Tél. 04 50 41 51 51
Mail : sp-gex@ain.gouv.fr

Sous-préfecture de Nantua

36 rue du Collège – BP 34
01130 Nantua
Tél. : 04 74 75 20 66
Mail : sp-nantua@ain.gouv.fr

Direction départementale des territoires

23 rue Bourgmayer - CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 62 37
Mail : ddt@ain.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale

9 rue de la Grenouillère - CS 60425
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 32 55 00
Mail : ddcs@ain.gouv.fr

Direction départementale de la protection des populations

9 rue de la Grenouillère - CS 10411
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 42 09 00
Mail : ddpp@ain.gouv.fr

Groupeement de gendarmerie départementale

2 rue Chateaubriand
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 45 97 00
Mail : ggd01@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Direction départementale de la sécurité publique

6 rue des remparts
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 47 20 20
Mail : ddsp01-em@interieur.gouv.fr

Police aux frontières

RD 984 – le Tonkin
01630 Saint-Genis-Pouilly
Tél. : 04 50 42 26 60
Mail : ddpaf.01@interieur.gouv.fr

Direction départementale des douanes

580 rue Lavoisier
01960 Péronnas
Tél. : 04 74 45 00 10
Mail : div-ain@douane.finances.gouv.fr

Unité territoriale de l'Ain de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

34 avenue des Belges
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 45 91 39
Mail : rhona-ut01@direccte.gouv.fr

Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

278 rue Georges Leclanché
01440 Viriat
Tél. : 04 74 45 07 70
Mail : ut01.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

10 rue de la paix – BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 58 40
Mail : ce.ia01@ac-lyon.fr

Direction départementale des finances publiques

11 boulevard Maréchal Leclerc - BP 40423
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 68 00
Mail : ddfip01@dgfip.finances.gouv.fr

Agence régionale de santé

Délégation territoriale de l'Ain

9 rue de la Grenouillère - CS 80409
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 72 34 74 00
Mail : ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr

Service départemental d'incendie et de secours

200 avenue du capitaine Dhonne
01001 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 37 62 15 00
Mail : accueil.em@sdis01.fr



www.ain.gouv.fr
www.service-public.fr

Allo Service Public : 3939*

* coût d'un appel local depuis un poste fixe